

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 30 NOVEMBRE 2015 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Ophélie ROTA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2015-206). (25) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, M. MISSIKA, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Etait excusée : Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : M. BONNET-OULALDJ (pouvoir donné à Mme VIEU-CHARIER) Mme GROMBERG (Pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MARGAIN (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme SLAMA (pouvoir donné à M.GREGOIRE).



- Départ, à 19 H 55, de M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme TAÏEB), après le vote du procès-verbal ;
- Départ, à 20 H 30, de M. MISSIKA (pouvoir donné à M. TOUZET), après le vote du procès-verbal ;
- Arrivée, à 20 H 43, de M. BONNET-OULALDJ (pouvoir à Mme VIEU-CHARIER), après le vote du procès-verbal ;
- Arrivée, à 21 H 10, de M. MARGAIN (pouvoir à M. SEINGIER), après le vote du vœu relatif à un meilleur contrôle des versements des subventions aux associations du 12^e arrondissement.

Minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je vous remercie pour cette minute de silence observée en hommage aux victimes des effroyables attentats du 13 novembre qui ont ensanglanté Paris et Saint-Denis. 130 personnes ont perdu la vie et 600 personnes ont été blessées, certaines sont encore hospitalisées. Parmi les victimes, beaucoup de jeunes, qui étaient simplement sortis en ce vendredi soir pour voir un match de foot, écouter de la musique ou encore partager un verre entre amis. Autant de vies fauchées prématurément. Depuis, ces victimes innocentes ne quittent pas nos pensées et nous sommes aux côtés de leurs familles et de leurs proches pour les aider à surmonter l'insurmontable.

Ces lieux nous sont proches, nous aurions pu y être. Parmi les 130 victimes, 8 sont liées au 12^e arrondissement, qu'elles y travaillaient ou qu'elles y résidaient. Au nom des habitants du 12^e, j'ai témoigné de notre soutien, à leurs familles, à leurs collègues...

Aux portes de notre arrondissement, en ce 13 novembre, la barbarie et l'obscurantisme ont à nouveau frappé et tué. Clairement déterminés à abattre notre modèle de société, notre démocratie, ces barbares ont attaqué ce que nous avons de plus précieux : notre jeunesse, nos quartiers cosmopolites et populaires, notre souhait de vivre ensemble dans la diversité et le respect.

Nous avons peut-être mis un genou à terre ; nous avons souffert et pleuré ; nous souffrons et pleurons encore. Mais, comme en janvier dernier, au nom des valeurs de notre République, nous avons dit notre détermination à résister. Dès les premiers moments, dans le deuil, nos voix se sont élevées pour dire « nous sommes debout », « la République est debout », « Paris est debout » et nous avons retrouvé le sens de la devise de Paris qui s'affiche désormais sur les murs de nos réseaux sociaux comme les murs de notre ville et de notre arrondissement. Les messages et les témoignages de solidarité se sont multipliés, prenant toutes les formes, venant du monde entier.

L'hommage national rendu par le Président de la République vendredi dernier aux Invalides a rassemblé le pays tout entier dans un moment de partage et de recueillement républicain nécessaire au deuil et à la reconstruction. Chacun de ces 130 noms égrenés lors de la cérémonie est un coup de poignard à ce que nous sommes ; car « ils étaient la jeunesse de France ».

Je veux aujourd'hui devant vous rendre aussi un hommage appuyé aux policiers, aux militaires, aux secouristes, aux pompiers et à l'ensemble des personnels des hôpitaux de Paris qui ont été plongés dans une nuit d'horreur, le 13 novembre dernier. Je suis allée à leur rencontre, dans notre arrondissement. Leurs mots et regards traduisent la barbarie sans nom à laquelle ils ont été confrontés.

A l'hôpital Saint-Antoine qui a accueilli de très nombreux blessés, au commissariat du 12^e arrondissement dont certains effectifs se sont trouvés parmi les premiers intervenants devant le Bataclan, aux pompiers qui ont organisé dans la nuit un poste médical avancé dans la caserne de Chaligny, aux bénévoles de la Croix Rouge arrivés parmi les premiers dans le 11^e, à la protection civile qui s'est occupée des victimes sur différents sites puis de leurs proches à l'Institut médico-légal... à tous, j'ai exprimé notre admiration et notre profonde gratitude. Ils ont été courageux, volontaires, exemplaires. Sécurisant les sites, portant secours aux victimes, accompagnant psychologiquement les familles et les témoins, ils sont les premiers résistants face à la barbarie. Personne - y compris parmi les professionnels - n'est véritablement préparé à supporter une telle violence et de telles

scènes de crime.

Avec le même sens des responsabilités, tous nos services publics se sont mobilisés pour assurer « normalement » leurs missions au service des Parisiens, dans les jours suivants. Les personnels de propreté étaient présents dans nos rues dès le samedi matin, de même que les personnels des espaces verts et de la direction de la prévention et de la protection. Les crèches ainsi que les établissements scolaires ont accueilli et rassuré enfants et parents dès le lundi matin. Les centres d'animation, les équipements culturels, les Mairies d'arrondissement ont assuré leurs services aux usagers. Merci à mon adjointe Evelyne Honoré qui a assuré trois mariages le samedi matin. Permettez-moi aussi de saluer notre directrice générale des services du 12e arrondissement, Morgane Garnier, qui a été détachée quelques jours, avec des agents de l'état civil, pour coordonner le dispositif d'accueil des familles et des victimes mis en place à l'école militaire.

La continuité du service public qu'ils garantissent tous au quotidien est un repère, un point d'appui précieux, l'un des remparts de notre démocratie.

Au plan national, le Président de la République et le Gouvernement ont immédiatement pris la mesure des événements. L'état d'urgence a été proclamé dès le vendredi soir, puis prolongé par le Parlement réuni en Congrès, donnant à l'Etat des moyens d'investigation et de contrôle appropriés. Des moyens financiers exceptionnels ont été dégagés pour notre sécurité, l'armée et la police, à hauteur de 116 M€. Des décisions lourdes et rapides ont été prises sur la scène internationale avec l'engagement de frappes contre Daech en Syrie. Je veux souligner aussi l'efficacité du travail d'enquête mené par la police et la justice qui a permis l'intervention dans l'appartement de Saint-Denis et empêché que d'autres attentats ne soient commis dans notre ville depuis le 13 novembre.

La menace reste néanmoins présente et le niveau d'alerte très élevé. Aussi, nous sommes tous mobilisés pour garantir la sécurité des habitants, chacun dans nos missions.

Depuis le 13 novembre au soir, la détermination de la Maire de Paris pour rassurer les Parisiens et prendre toutes les dispositions nécessaires à leur sécurité, en coordination avec l'Etat, a été exemplaire.

En ces moments de crise, notre responsabilité d'élus est tout à la fois d'apporter la protection nécessaire aux habitants, de les rassurer et de travailler avec détermination au renforcement de notre volonté de continuer à vivre ensemble, dans le cadre des valeurs de notre République.

Le Conseil de Paris s'est réuni à deux reprises depuis les attaques. 14 mesures fortes ont été prises par l'Exécutif parisien en réponse aux attentats, mesures adoptées à l'unanimité, je veux le saluer.

Une cellule opérationnelle de crise a été mise en place par la Maire de Paris, dès le 13 novembre, réunie quotidiennement depuis cette date, pour coordonner les interventions des services parisiens et ajuster les dispositifs au jour le jour avec l'Etat. Je veux saluer notre collègue Emmanuel Grégoire, qui joue un rôle essentiel dans ce dispositif de coordination.

Le samedi et le dimanche qui ont suivi les attentats, nous avons très fortement limité les événements et rassemblements publics et fermé au maximum les équipements publics. Puis, la vie a repris progressivement - parce qu'il est important qu'elle puisse reprendre normalement - mais dans des conditions de sécurité tout particulièrement renforcées et coordonnées.

En quelques jours, 2 500 militaires supplémentaires ont été mobilisés en renfort des 3 900 militaires déjà présents depuis janvier au titre de l'opération Sentinelle. A ce jour, la Préfecture de Police dispose ainsi de 16 600 effectifs mobilisables. L'importance du dispositif est à la hauteur des événements.

Désormais, aux gardes statiques en place depuis janvier devant les sites sensibles - lieux de culte, écoles confessionnelles, médias, etc. - s'ajoute un dispositif de rondes et de patrouilles mobiles à proximité des équipements publics - notamment les crèches et les écoles - dans les zones à forte concentration de population (zones commerciales, gares, lieux culturels, hôpitaux, transports publics). Ces patrouilles mobiles démultiplient l'efficacité des effectifs mobilisés. Elles s'adaptent aux horaires et aux rythmes de vie des Parisiens.

Le dispositif de protection et de sécurisation relève bien entendu de la compétence de l'Etat. Mais il est travaillé en cohérence avec la Ville à l'échelle parisienne et dans chaque arrondissement. Ainsi, pour ce qui concerne le 12^e arrondissement, je suis en contact permanent avec la Commissaire d'arrondissement pour établir, et ajuster si besoin, la liste des sites à sécuriser et suivre l'ensemble des événements organisés dans l'arrondissement pour y prévoir les dispositifs de sécurité adaptés.

Nous regardons également ensemble les ajustements nécessaires du plan Vigipirate en matière d'interdiction de stationner. A ce sujet, la Maire de Paris a exprimé la volonté très claire d'une interdiction totale de stationnement devant les écoles et les crèches, ce qui est nouveau. La préfecture de police et la direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris travaillent actuellement ensemble à la traduction de ces orientations.

La Ville mobilise également ses effectifs de la Direction de la Prévention et de la Protection qu'elle a décidé de renforcer par la création de 30 postes supplémentaires. Il s'agira d'inspecteurs de sécurité présents sur le terrain mais aussi d'ingénieurs spécialisés dans la prévention situationnelle et la réalisation de diagnostics de sécurité.

La Maire de Paris a par ailleurs souhaité que nos écoles puissent être équipées de visiophones dont les services de la Ville programment actuellement l'installation effective en ciblant les écoles où ces installations sont prioritaires. Ces dispositifs seront également installés dans les crèches autant que nécessaire, en fonction de la configuration des locaux.

La Maire de Paris a également demandé l'accélération du plan de déploiement des 165 nouvelles caméras prévues dans le cadre du plan parisien de vidéo-protection.

Enfin, des moyens ont été engagés pour venir en aide aux victimes avec un plan d'aide adopté par le Conseil de Paris lundi dernier, en particulier pour les commerçants du 10^e et du 11^e arrondissement qui ont été touchés.

Nous le voyons, des mesures concrètes sont prises pour renforcer la protection des Parisiens et tenir compte de la menace forte qui continue de peser sur nous. Lors du prochain Conseil de Paris, nous discuterons du Budget 2016, nous verrons alors les engagements financiers pris par l'Exécutif pour renforcer la sécurité des Parisiens mais aussi notre action de prévention en particulier dans les quartiers populaires.

Car, je suis convaincue que nous devons aussi continuer d'investir collectivement dans la culture, dans la vie associative, dans les solidarités et les projets tournés vers le lien social, dans les démarches citoyennes comme celle du budget participatif. Tout cela est le ciment de la société parisienne, ce qui la caractérise et que certains ont tenté de détruire. C'est dans cet esprit que j'ai par exemple souhaité répondre à l'appel des acteurs culturels de l'arrondissement avec lesquels nous avons lancé, cette semaine, de

nombreuses offres au titre du Pass culture pour encourager les habitants du 12^e arrondissement à ne pas se détourner de la vie culturelle et artistique. Dans la période, au contraire, nous avons besoin d'art et de culture, source d'apaisement et de réconfort.

Nous avons besoin aussi d'être à la hauteur de l'enjeu de la COP21 dans notre ville et d'accueillir dignement toutes les délégations du monde entier venues dire à Paris leur soutien et leur engagement pour le climat. Un message d'espoir et de confiance dans notre avenir commun doit être délivré à cette occasion.

Nous devons enfin être à la hauteur de cette échéance électorale importante pour notre Région, en assurant un débat digne, en suscitant une participation forte de nos concitoyens.

Car la démocratie reste une des plus belles et fortes réponses à la barbarie. J'ai souhaité que chacun des groupes politiques de ce Conseil puisse s'exprimer. Je n'ai pas prévu d'ordre particulier. Mme VIEU-CHARIER, vous voulez commencer au nom du groupe communiste. >

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire, mes chers collègues. Le premier mot qui nous vient, c'est la vie et le second, c'est la paix. Les Parisiennes et les Parisiens veulent revivre très vite en paix et nous voulons tous sortir de cet état de peur et d'urgence. Nous voulons manifester nos joies comme nos colères dans les rues de Paris, continuer à jouer au football, à aller à des concerts et que nos enfants reprennent leurs sorties scolaires promises.

Pour cela, nous voulons changer le monde pour plus de liberté, d'égalité, de fraternité, de démocratie, vous l'avez dit, pour l'émancipation de tous et de toutes parce que face à une telle barbarie, c'est bien l'avenir de toute l'humanité dont il est question. Soyons dignes en mémoire de toutes celles et de tous ceux qui ne sont pas là, pensons aux blessés, aux survivants, aux témoins. Soyons dignes comme tous ces Parisiens qui ont ouvert leurs portes, qui ont apporté les premiers soins. Celles et ceux qui dès le lendemain se sont présentés pour donner leur sang.

C'est aussi l'occasion, comme vous l'avez fait Mme la Maire, de remercier tous les fonctionnaires de police, de santé, les agents de la Ville qui se sont mobilisés, prenant immédiatement la mesure de ce drame et qui ont fait ce qu'il fallait pour aider leurs concitoyens.

C'est pour cela qu'il faut bien mettre au cœur de nos préoccupations, les services publics, et bien réfléchir avant de prendre des décisions politiques qui sont quelques fois lourdes dans la vie de chaque jour, notamment dans ce genre d'évènement.

L'humain n'est pas une simple ressource, il est aussi la source. Et quand le Président de la République nous dit que le Pacte de sécurité doit prévaloir sur le Pacte de stabilité, nous voulons y ajouter aussi le Pacte de solidarité. Cela vaut aussi pour l'Etat qui doit revoir sa relation budgétaire avec les collectivités locales parce que vous le savez bien, pour préparer les populations et être au plus près d'elles, ce sont les services publics qui les aident.

Nous devons aussi travailler à former des citoyens éclairés qui seront les meilleurs remparts contre la propagation de l'obscurantisme. Les Parisiens sont généraux, ils demandent à être utiles. Ils ont par exemple souhaité être formés aux premiers gestes de secours. Démultiplions ces demandes et faisons en sorte que les formations sur les

premiers gestes de secours et la prévention des risques leur soient donnés. C'est en ce sens que nous avons eu une réunion avec le Général de la BSPP cet après-midi.

Nous pourrions aussi réfléchir à une nouvelle forme de service national, ouvert à toutes et à tous, en lien avec les services publics, les associations. Ce serait une belle réponse à cet élan de solidarité montré par les Parisiennes et les Parisiens.

Nous devons aussi aider la population à sortir de l'état de choc pour qu'elle soit en situation de réagir et d'agir. Mme la Maire, vous avez longuement explicité tout ce qui a été fait par la Ville de Paris. Nous nous associons complètement à toute cette politique extrêmement forte qui pousse à l'admiration. J'en profite pour remercier la Maire de Paris qui a été tout à fait exemplaire dans cette situation.

Les Parisiens dans leur grande majorité ne sont toujours pas rassurés. Ils demandent à être protégés. C'est de notre responsabilité d'y répondre à court, moyen, et long terme. Le Ministre de l'Intérieur a annoncé des mesures pour lutter contre le trafic d'armes. C'est une excellente chose mais là aussi, nous le répétons, donnons les moyens humains pour agir sur tout le territoire, notamment à nos frontières. Nous devons aussi revisiter notre contrat local de prévention de la délinquance, à l'aune des événements qui viennent de se dérouler. Nous devons mettre la justice et le droit international au cœur des solutions. Notre Etat de droit doit montrer l'exemple.

Nous ne pouvons pas être dans une logique de Loi du talion. Comme ont su le faire, les Etats alliés, après la guerre à Nuremberg, nous devons exiger le procès de ces assassins et de leurs commanditaires et les mettre devant un tribunal international. Il est temps qu'une grande coalition internationale sous mandat de l'ONU se mette en place car l'ONU est la seule habilitée à régler les conflits de manière pacifique. Nous devons aussi interroger nos relations diplomatiques dont le volet commercial prend souvent le pas sur les questions humanitaires et géopolitiques. Le rôle de certaines monarchies du Golfe, de l'Arabie Saoudite, du Qatar ou encore de la Turquie, est loin d'être clair.

Tarir les flux financiers qui partent de certains pays et atterrissent dans les poches de ces fanatiques qui viennent nous tirer dessus et interroger les banques qui aident ces pays à investir dans nos entreprises et dans notre patrimoine et dont l'argent n'a pas que l'odeur du pétrole mais aussi l'odeur du soufre.

Dans le même temps, posons-nous la question de l'aide que nous devons apporter aux démocrates qui sont dans tous les pays et qui souffrent eux aussi de cette situation.

Notre France, qui accepte que dans ses kiosques, cohabitent *L'Humanité* et *Le Figaro*, *la Vie catholique* et *Charlie Hebdo*, c'est la France que nous voulons. Nous ne sommes pas de cette France, qui à chaque fois qu'elle a eu peur, a pris des chemins hasardeux et a mis à mal nos libertés. Nous sommes la République qui met de la lumière dans les esprits lorsqu'on affronte les ténèbres. Nous sommes une France républicaine qui croit profondément en sa devise "*Liberté, Egalité, Fraternité*". »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme VIEU-CHARIER.

Mme ROTA, M. HAAB, vous voulez intervenir tous les deux. »

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Mme la Maire, chère Catherine BARATTI-ELBAZ, je m'associe à l'hommage que vous avez rendu. Sachez que nous sommes, dans cette épreuve, à vos côtés, aux côtés de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et aux côtés du Président de la République, pour avoir su faire face

comme vous l'avez fait dans cette terrible épreuve traversée par 600 familles parisiennes. 600 victimes mais autant de personnes qui ont des familles, des proches, des amis. Il ne se passe pas une journée sans que l'on discute avec des personnes qui n'aient pas côtoyé l'une des victimes de cette barbarie.

Vous me permettez au-delà de l'hommage que vous avez prononcé, de prononcer des mots particuliers pour mes confrères rencontrés à l'hôpital Saint-Antoine et à la Pitié-Salpêtrière. J'exerce ce métier, nous sommes habitués à tout mais pas à l'horreur. Personne ne peut se préparer à recevoir des blessés dans ces conditions. Et ils ont su faire face avec professionnalisme mais je peux vous le dire, dans des conditions extrêmement difficiles. Nombre d'entre eux auront besoin d'un accompagnement dans les prochains mois parce que les images, ce qu'ils ont vécu et ressenti, restent présents dans leurs esprits. On ne cicatrice pas facilement de cette nuit d'horreur.

Au-delà de tout ce que nous avons perçu, j'ai été personnellement très frappé par les hommages internationaux qui ont été rendus, à un moment démocratique, avec des élections qui se profilent, avec des débats, nous ne sommes parfois pas d'accord, y compris dans cette assemblée, m'ont fait prendre conscience à quel point Paris, la France, était regardée et représentait quelque chose, une civilisation, les lumières. Cette responsabilité nous engage dans toutes les décisions, dans toutes les attitudes que nous avons pour savoir faire vivre cette démocratie. Elle nous engage vis-à-vis de nos concitoyens mais aussi vis-à-vis de ces victimes. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris,

« Merci beaucoup pour ces mots. Mme ROTA, vous voulez compléter. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire de nous donner l'occasion de s'exprimer au sein de ce Conseil d'arrondissement. C'est une prise de parole qui nous permet de partager publiquement les sentiments qui nous traversent depuis cette date et c'est un honneur.

Le 13 novembre, personnellement, j'ai ressenti des battements de cœur qui m'étaient jusqu'à lors inconnus. Des battements de peur, de peur de la mort, pour des parents, des amis qui étaient dehors, précisément au théâtre ou au restaurant dans ces arrondissements qui sont nos deuxièmes et troisièmes maisons. Des battements de peur qui immobilisent et rendent impuissants pendant des heures. Mais il n'est pas question ici de transformer le Conseil en groupe de parole.

Ainsi, ce soir, et tous les autres jours, nous rendons hommage aux victimes qui ont vu l'horreur avant de mourir. Je pense ce soir et tous les autres jours, à leurs familles et aux amis qui vont être touchés et impactés pour leur vie entière. Je pense également ce soir et tous les autres jours, à nos blessés, qui pour certains luttent encore pour revenir à la vie.

Nous ne devons pas changer notre quotidien, nous ne devons pas changer ce que nous sommes, nous ne devons pas changer nos croyances au sein de notre démocratie. L'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité, la liberté, la fraternité, la laïcité.

Mais au nom des 130 morts et plus de 350 blessés, je refuse que notre réponse soit le statu quo ou pire encore la violence ou la vulgarité de certaines attitudes et certains propos. Rien ne sera plus comme avant et rien ne devrait plus être comme avant. Nos valeurs doivent s'affirmer haut et fort, sans relâche. Nos connaissances pour détruire tout amalgame, doivent être renforcées, et notre unité au nom de l'intérêt général doit être plus forte que jamais.

Après *Charlie Hebdo* en janvier et le 13 novembre, nous pouvons affirmer que nos destins de Parisiens, de Français, d'Européens et d'humains, sont sacrément liés. Je terminerai comme Mme VIEU-CHARIER, Liberté, Egalité, Fraternité et Unité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris,

« Merci beaucoup pour ces mots.

M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Merci de nous permettre de nous exprimer ce soir, d'exprimer la parole des groupes. La première question que je me suis posée : Que dire? Que dire après cette minute de silence émouvante au sein de notre assemblée, qui succède à d'autres minutes de silence. Une minute de silence qui succède à celle du mois de janvier. Que dire lorsque la barbarie frappe à nos portes? Vient assassiner indistinctement nos semblables, Parisiens, provinciaux, étrangers, dont le seul tort est d'avoir été là. Que dire lorsque le simple fait de boire un verre en terrasse, d'assister à un match de football, d'assister à un concert, devient dangereux, parce que des fanatiques ont décidé que ce simple droit, cette liberté devait s'éteindre? Que dire de la volonté de certains, dans notre pays, de transformer ces évènements en prétexte au rejet de l'autre?

Sans avoir les mots adéquats, on ne les a jamais vraiment dans ces circonstances. Une chose est sûre, on ne peut pas se taire. Nous avons toutes et tous été abasourdis, hagards devant ce déferlement de violence. La violence lâche, meurtrière qui s'est déchaînée sur la jeunesse, sur nos quartiers, sur notre culture libre et ouverte, nous heurte de plein fouet, nous, élus parisiens. Ces terroristes ont tué et blessé de façon indifférenciée des dizaines de femmes et d'hommes, simplement parce qu'ils étaient là, simplement parce qu'ils vivaient leur vie. Nous nous associons à la douleur des proches et des familles des victimes. Ces victimes, qui ne demandaient rien d'autre que de profiter entre amis, des plaisirs de la vie.

L'objectif de ces terroristes est d'insuffler en nous, la peur et la division. En massacrant à l'aveugle 130 hommes et femmes, dans des quartiers symboles de cette mixité qu'ils haïssent, ils cherchent à disloquer notre société. Ils veulent alimenter la source de haine dans laquelle ils s'abreuvent. Ils veulent que nous renoncions à nos libertés et à nos principes démocratiques car ils savent que ce sont nos forces.

Je reprends à mon compte, les mots de François VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement, qui a fait face à cette absurde violence en janvier dernier comme lors de ce funeste 13 novembre : *"Notre bien-vivre ensemble, ça défrise les intégristes. Nous sommes leur antithèse. Eux disent, tout le monde doit être comme moi. Et nous disons que chacun est différent et nous sommes bien ensemble."*

Nous gagnerons si nous restons nous-mêmes, en réaffirmant notre confiance et notre fidélité envers la République et ses institutions. L'unité, le discernement, le sang-froid et la dignité du débat démocratique sont des exigences qui s'imposent à tous.

Je tiens ici, comme mes collègues avant moi, à saluer l'action des services publics et des citoyens. Une action exemplaire, une mobilisation spontanée. Voir ces fonctionnaires impliqués, ces simples citoyens ouvrir leurs portes pour accueillir les personnes qui ce soir là n'ont pu rentrer chez elles, cette mobilisation de chacune et chacun est réconfortante pour tous en ces moments troubles.

Défendre les services publics, être les garants de l'égalité, assurer la présence d'adultes dans nos établissements d'éducation, d'agents dans les gares et les transports en commun. Faire que nos écoles soient le berceau d'une éducation à la citoyenneté, que la culture vive sous toutes ses formes et partout. Lutter contre la précarité et créer des emplois. Faire que la formation, condition de l'émancipation, bénéficie à tous. Voilà la meilleure des réponses au besoin de sécurité exprimé aujourd'hui par nos concitoyens. La peur est légitime mais si elle entraîne le rejet et l'exclusion de l'autre, alors ils auront gagné car c'est justement ce qu'ils souhaitent. Ils s'alimentent du rejet de l'autre. Ne leur offrons pas cette victoire. Cultivons inlassablement ce qui nous unit. Au-delà de nos différences, c'est bien cela qui nous unit, notre attachement à un mode de vie ouvert et libre.

Paris est notre ville, une capitale ouverte au monde, ouverte aux cultures. Continuons à sortir, continuons à aller aux concerts, à débattre, à agir ensemble. C'est ainsi que nous montrerons que nous sommes unis, libres, divers, égaux et fraternels. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup.

Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Mes chers collègues. Je vous remercie Mme la Maire d'avoir organisé ce moment d'hommage avec les différents groupes politiques.

Moins d'un an après les terribles attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher au mois de janvier, notre pays - et particulièrement notre ville - a été à nouveau frappé par d'odieux attentats terroristes. Il n'y a pas de mots assez forts pour exprimer notre tristesse et notre douleur. Il n'y a pas non plus de mots assez durs pour dénoncer des actes de barbarie.

Nos pensées vont aux victimes et à leurs familles, à celles et à ceux qui ont été blessés dans leurs chairs mais aussi dans leurs âmes, à tous les témoins directs et indirects de cet enfer.

Chacun de nous aujourd'hui porte une cicatrice. Notre arrondissement voisin de ceux qui ont été frappés par l'horreur, compte plusieurs victimes qui ont un lien avec le 12^{ème} comme vous l'avez rappelé Mme la Maire, que ce lien soit celui de leur attache familiale, professionnelle ou encore de leur lieu de vie.

Nous vous remercions Mme la Maire ainsi que vos services, d'avoir organisé la continuité du service public et d'avoir partagé avec nous les informations sur les mesures qui ont été prises par les autorités à la suite de ces attaques.

C'est le sang des Parisiens libres qui a coulé, c'est celui de la jeunesse libre, insouciante, populaire, artistique, entreprenante, remplie de promesses, ceux qui aimaient sortir, ceux qui aimaient Paris et qui aimaient la vie. Les Parisiens ont fait preuve d'une immense solidarité par leur présence, leur courage, leur recueillement qu'ils continuent de témoigner avec des bougies, des fleurs et des mots sur les lieux des attaques, au Carillon, à la Belle équipe, au Petit Cambodge et au Bataclan. Mais aussi par leur fraternité sur les réseaux sociaux.

Au nom de l'ensemble des élus de notre groupe, nous adressons nos remerciements les plus sincères et notre reconnaissance aux forces de l'ordre, aux secours, aux personnels médicaux, aux agents de la ville, à tous ceux qui ont su surmonter leur fatigue et leur

peur pour aider les victimes. Nous leur devons beaucoup et notre action politique devra s'efforcer de plus en plus dans le futur, à renforcer leurs moyens afin de les accompagner dans leurs missions. Nous sommes convaincus que les Français sont prêts à soutenir un Etat qui assure pleinement ses missions régaliennes afin de les protéger. Et au niveau local, nous sommes persuadés que les Parisiens attendent des hommes et des femmes politiques, de revoir les priorités budgétaires, afin d'améliorer leur sécurité.

Une fois le deuil passé, c'est le temps du courage politique et des réformes qui doit être amorcé, sinon nos concitoyens reprocheront aux responsables politiques d'avoir laissé s'essouffler l'esprit du 11 janvier et du 13 novembre. "*Vive Paris, Vive la France et Vive la République*". Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MONTANDON.

M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci beaucoup Mme la Maire. Je serai court car beaucoup de choses ont été dites. La première chose que je souhaite saluer est l'unanimité qui nous rassemble ce soir autour de ces évènements absolument dramatiques.

Dans les ténèbres que nous avons tous vécues cette nuit-là, nous avons également vu quelques belles choses. La première et je le dis pour en avoir été le témoin direct, c'est l'extraordinaire efficacité des services publics. Parfois on interroge la légitimité de l'impôt, parfois on interroge l'efficacité des dépenses publiques. Heureusement qu'ils étaient là ce soir-là. Cette capacité assez inégalée dans le monde, de pouvoir mobiliser plusieurs centaines de véhicules en quelques dizaines de minutes pour porter secours aux victimes, a été tout à fait exemplaire.

Vous l'avez dit Mme la Maire, les agents de la Ville ont été en première ligne, non pas dans les missions de police puisque cela a d'abord consisté à appuyer les forces de police. Mais pour l'anecdote j'allais dire, c'est peu au regard de l'ensemble des évènements mais c'est un équipement d'inspecteur de sécurité de la Ville de Paris qui est allé en premier sur les lieux de l'une des fusillades, sans trop savoir ce qui se passait.

Je salue aussi le rôle de la fonctionnelle, ces agents de la propreté. C'est une force de projection, la fonctionnelle, qui s'occupe de la propreté de l'ensemble des grands évènements de la Ville de Paris. Parfois d'évènements plus tristes, lors d'accidents de voiture etc. Ces agents-là ont été chargé dès le samedi matin, d'aller nettoyer l'ensemble des sites des attentats, excepté le Bataclan puisque la levée judiciaire n'a été organisée que quelques jours plus tard. Pour avoir passé un long moment avec eux, ce sont de grands gaillards mais ils ont été particulièrement éprouvés par ce qu'ils ont vécu.

C'est plus discret mais je souhaite témoigner de la solidarité des agents de la Ville de Paris, qui se sont portés par dizaine, volontaires, dans la soirée du vendredi, pour venir assurer leurs missions tandis qu'ils n'étaient pas au travail cette nuit-là. Ils étaient tous extrêmement mobilisés et volontaires pour revenir. Cette solidarité des agents est évidemment en écho, et c'est l'une des autres belles choses que l'on retient, la solidarité exprimée par les Parisiens, les Français, la communauté internationale. Dans la tristesse qui nous habitait, ce fut un rare moment de réconciliation et de satisfaction collective.

Le Gouvernement et la Maire de Paris à un niveau plus modeste puisque nous ne sommes pas chargés de la sécurité à Paris, nous en avons parlé à maintes reprises ensemble. Le

Gouvernement a décidé l'application de mesures d'exception à la hauteur de l'exceptionnelle gravité des événements traversés par notre pays, mais surtout à la hauteur du risque qui reste planant sur notre pays, et singulièrement sur notre ville. Les mesures d'exception ne se justifient pas par les attentats du 13 novembre, elles se justifient par le mode opératoire et par le risque qui reste latent dans notre pays.

La Ville a également souhaité adapter un certain nombre de mesures, de renforcement d'effectifs en matière de sécurité, en cohérence avec la police et les militaires, pour répondre à ce besoin de sécurité indispensable. Mais il faut bien avoir en tête que la réponse sécuritaire ne règlera pas tout. L'une des choses un peu effrayantes des événements du 13 novembre, ce n'est pas tant les actes barbares en eux-mêmes car nous parvenons à les expliquer mais parfois l'incompréhension que peut susciter la sympathie ou en tout cas, les tentatives d'explication de la barbarie de ces événements par une partie, y compris de l'opinion publique française.

Il est incontestable que nous devons travailler à la refondation du contrat social républicain parce qu'aujourd'hui, on ne peut que constater qu'un certain nombre de citoyens ne s'y sentent plus totalement intégré. Là encore, sans renoncer à l'urgence absolue qui est de rétablir des conditions de sécurité indispensables, notamment pour les habitants de nos arrondissements parisiens mais également en cohérence avec ce que la Maire a annoncé lors du dernier Conseil de Paris, de réunir les conditions pour pouvoir réfléchir tous ensemble à la façon dont ce défi de société doit être relevé, de manière très volontariste.

Je le dis à quelques jours d'un scrutin électoral qui peut paraître extrêmement décalé au regard du contexte, mais, je le dis en ayant conscience que dans notre assemblée, je ne vois que des formations républicaines, l'inquiétude qui peut nous habiter collectivement sur la façon dont les Français pourront exprimer leur désarroi voire leur colère, dimanche dans les urnes. C'est une responsabilité qui nous engage tous. Merci beaucoup Mme la Maire pour votre hommage. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Merci à tous. Je crois qu'il était important que nous ayons ce moment au début de notre séance. Je vous propose que nous reprenions le fil normal de notre ordre du jour. »

- **DELIBERATION (12-2015-034)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 2 NOVEMBRE 2015.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Je soumets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015.»

Votants : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 3 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 2 NOVEMBRE 2015 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 30 NOVEMBRE 2015.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme TAÏËB, Mme TAVAUZ, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

(DELIB 12-2015-207)



- **DELIBERATION (12-2015-035)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-208)

•••••

Débat organisé relatif à la Communication sur le logement et l'habitat, présenté par Mme La Maire.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Au regard des difficultés d'accès au logement que rencontrent de nombreux foyers, à Paris et dans la Métropole Parisienne, **la Maire de Paris a fait du logement la priorité de la mandature 2014-2020.**

Nous relayons cette priorité **dans le 12^e arrondissement** qui n'est pas épargné par la problématique d'accès au logement avec **9 585 demandeurs d'un logement social en 2015.**

Nous souhaitons que tous les habitants dans leur diversité - étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées, personnes isolées, familles, etc. - trouvent des solutions de logement adaptées à leurs besoins et puissent rester vivre à Paris si tel est leur projet. Nous veillons aux équilibres sociaux et à la mixité dans nos quartiers.

Une politique du logement très ambitieuse a été menée de 2001 à 2013.

Nous l'amplifions dans cette mandature, en portant l'objectif parisien de production de logements au niveau inédit de 10 000 logements par an et en visant la diversification des logements. Nous travaillons parallèlement sur l'amélioration du patrimoine social existant, la protection des locataires du parc privé, la méthode d'attribution des logements par la mise en place de la cotation pour un renforcement de l'équité et de la transparence, ainsi que sur le parcours résidentiel des locataires notamment en améliorant les mutations.

Une production de logements très dynamique, répondant à la diversité des besoins des habitants de l'arrondissement pour garantir la mixité

Le 12^e arrondissement compte aujourd'hui plus de **12 300 logements sociaux familiaux au sens de la loi SRU** (18 000 avec le parc libre des bailleurs sociaux et les logements intermédiaires) et plus de **1 600 logements spécifiques** (CHRS, logements foyers, résidences sociales). **Le taux de logements sociaux dans l'arrondissement est passé de 13.1 % en 2001 à 19.5 % en 2013 et atteindra 21 % fin 2015**, conformément aux objectifs de la loi SRU. Pour mémoire, l'objectif légal a été porté en 2013 à 25 % en 2025 et 30 % en 2030.

En 2015, **612 logements sociaux ont été livrés dans l'arrondissement** parmi lesquels 118 logements familiaux accessibles à une large catégorie sociale - des Parisiens disposant des ressources les plus modestes aux Parisiens composant la classe moyenne - 58 logements destinés aux personnes en situation de handicap, 92 logements destinés aux jeunes travailleurs ainsi que 344 logements étudiants. Cela correspond à 97 logements PLAI, 463 logements PLUS et 52 logements PLS, la proportion importante de PLUS par rapport au PLS étant liée au nombre significatif de logements destinés aux publics spécifiques (étudiants, jeunes travailleurs, personnes en situation de handicap).

En 2015, **774 logements ont par ailleurs été financés** (285 PLAI, 251 PLUS, 238 PLS) dont 450 logements par le biais du conventionnement. Le conventionnement est en effet l'un des leviers de la création de logements sociaux à Paris. Deux conventionnements mixtes (PLAI/PLUS/PLS) de groupes RIVP ont ainsi été financés cette année : 4-6 rue Jean Bouton (200 logements), 66-68 boulevard Sault (250 logements). Ces opérations s'accompagnent, autant que nécessaire, de travaux d'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Les locataires bénéficient quant à eux d'une protection plus solide à l'issue de ces opérations.

Les opportunités de préempter des logements privés dans les zones déficitaires en logement social sont également saisies à chaque occasion. En 2015, **trois adresses ont été préemptées** par la Ville de Paris dans le 12^e arrondissement pour créer du logement : 3 rue Dagorno, 9 rue de Capri et 4 place Félix Eboué.

Par ailleurs, sur la mandature et au-delà de 2020, **plusieurs milliers de nouveaux logements sont programmés dans les différents projets d'aménagement**, le 12^e arrondissement ayant la chance de disposer d'un potentiel foncier encore important à valoriser dans des projets menés en partenariat avec la SNCF, la RATP et l'Etat sur des emprises leur appartenant. Dans l'ensemble de nos projets urbains (Caserne de Reuilly, Bercy-Charenton, Debergue-Rendez-vous, Paul Valéry, Daumesnil Gare de Lyon) nous travaillons dans l'objectif de **construire une offre variée et équilibrée de nouveaux logements : sociaux, intermédiaires, en accession à la propriété, correspondant aux besoins des habitants du 12^e arrondissement.**

L'amélioration du patrimoine social existant

Des opérations importantes et emblématiques de réhabilitation du patrimoine social existant ont déjà été conduites avec succès dans l'arrondissement. Porte de Vincennes par exemple, la **réhabilitation des immeubles RIVP Elie Faure** a engagé la transformation du quartier dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain. Elle a apporté de réelles améliorations thermiques, acoustiques et esthétiques pour ces bâtiments.

En 2015, plusieurs autres réhabilitations ont démarré, se sont poursuivies ou ont été achevées :

- **Erard-Charenton (Paris Habitat)** : plan climat en cours sur plus de 500 logements dans 4 bâtiments, travaux d'une durée de 24 mois devant aboutir fin 2016 ;
- **Fécamp - Edouard Robert - Tourneux (Paris Habitat)** : réhabilitation de plus de 600 logements et réaménagement des espaces extérieurs, lancement des travaux fin 2015 et livraison en 2019 ;
- **Résidence Porte de Vincennes (EFIDIS)** : acquisition conventionnement avec travaux suite à une cession ICADE, sont concernés 359 logements sur un total de 500 logements dans le 12^e et le 20^e arrondissements, livraison prévue en fin d'année.

Les opérations de rénovation thermique des immeubles menées par les bailleurs avec le soutien de la Ville contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique au service du développement durable, en même temps qu'elles offrent un vrai bénéfice aux locataires qui voient le confort de leur logement s'améliorer et le poids de leur facture énergétique se réduire.

D'autres opérations seront impulsées en 2016 dans le 12^e arrondissement notamment : résidence Charenton-Meuniers (Paris Habitat), immeuble du 107 Reuilly (Paris Habitat), ensemble Hillairet-Hénard-Riesener (RIVP).

Enfin, dès 2014, une expérience originale a été mise en place dans le 12^e arrondissement au travers des **Comités locaux de l'habitat** dont l'objectif est de permettre des échanges réguliers, à l'échelle d'une résidence, sous l'égide de la Mairie d'arrondissement, entre les locataires et leur bailleur, mais également avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et culturels (police, services sociaux, écoles, centres d'animation, etc.). A ce jour, trois Comités locaux de l'habitat ont été mis en place à Villiot-Râpée, au square Contenot et au 107 Reuilly. Ils ont notamment permis d'aborder des problèmes de gestion locative et les questions liées à la tranquillité et au vivre ensemble.

La lutte contre l'insalubrité et la protection des locataires du parc privé

Les actions engagées en matière de résorption de l'habitat insalubre se poursuivent sous cette mandature en lien avec la SOREQA et le service technique de l'habitat de la Ville de Paris. **Deux adresses ont fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou d'un arrêté de péril en 2015.** Au 26 rue de Reuilly par exemple, 13 nouveaux logements et de 2 commerces seront créés.

Entre octobre 2014 et octobre 2015, **309 signalements d'insalubrité ayant donné lieu à 298 traitements** ont été réalisés auprès du service de la Ville de Paris chargé du contrôle des logements.

La protection des locataires du parc privé passe également par des batailles menées contre les projets de ventes à la découpe qui ont menacé plusieurs résidences de l'arrondissement. **En 2015, nous avons mis fin à toutes les ventes à la découpe opérées par des bailleurs institutionnels sur le territoire de l'arrondissement : Taine-Reuilly et Pommard.** Des accords ont été trouvés avec les bailleurs de ces logements afin que les départs des locataires ne se fassent que volontairement, au fil de l'eau, lorsqu'ils souhaiteront mettre fin à leur bail.

Par ailleurs, des **mesures de régulation et de rationalisation du marché privé de l'immobilier** ont été engagées, comme l'encadrement des loyers parisiens ou la mobilisation des logements vacants grâce au dispositif Multiloc qui sécurise les propriétaires tout en permettant la maîtrise du niveau des loyers.

Le bilan annuel de l'application de la cotation et la nouvelle charte des mutations

Le Relais Informations Logement et Habitat du 12^e arrondissement a reçu **plus de 12 000 visites de demandeurs de logement sur les neuf premiers mois de l'année 2015** et ce sont plus de 580 demandeurs de logement qui ont été reçus dans le cadre des permanences tenues par les élus.

De janvier à novembre 2015, la **Mairie du 12^e arrondissement a pu désigner des candidats sur 89 logements de son contingent** dont 12 ont été réservés à des agents de la Ville de Paris.

La complexité du système d'attribution, la multiplicité des contingents et des plafonds de ressources, ainsi que l'augmentation considérable du nombre de demandeurs d'un logement social ont encore renforcé **l'exigence de transparence et d'équité ainsi que le besoin d'informations des Parisiens.**

Ainsi, depuis le début de la mandature, les désignations par la Commission de la Mairie du 12^e arrondissement sont réalisées sur la base de **dossiers anonymisés.** La Commission est pluraliste, associant aux côtés des élus de la majorité et de l'opposition, des représentants associatifs et des services sociaux.

Depuis plus d'un an, la Commission de la Mairie du 12^e arrondissement utilise par ailleurs la **méthode de la cotation.** Ce système d'aide à la décision basé sur une grille de points attribués en fonction de la situation des demandeurs (conditions d'occupation du logement, conditions de vie dans le logement, motifs de la demande, ancienneté de la demande, lien avec Paris) permet de hiérarchiser les demandes les plus prioritaires grâce à un système de présélection objective des demandeurs sans pour autant en déshumaniser le traitement.

Le lancement de l'expérimentation LOC'Annonces en 2015 représente par ailleurs une réelle innovation, permettant aux demandeurs de connaître les logements vacants du parc intermédiaire et de pouvoir candidater. Depuis avril 2015, 85 logements ont été mis en ligne sur le site parisien consacré à ce dispositif dont 7 dans le 12^e arrondissement.

Par ailleurs, la commission de désignation du 12^e réserve une partie du contingent propre de l'arrondissement aux locataires du parc social en demande de mutation, qui représentent près de 21.5 % des demandeurs de logement de l'arrondissement. Cela permet d'effectuer des échanges inter-bailleurs et inter-contingents pour satisfaire un nombre plus important de demandeurs de mutation. En un an, 10 logements ont été réservés aux mutations inter-bailleurs et inter-contingents.

Ce mouvement rejoint la mise en place de la nouvelle Charte parisienne des mutations dans laquelle la Ville de Paris s'est engagée à augmenter son contingent réservé aux mutations à 25 % et l'Etat à 20 %.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous avons souhaité organisé la communication annuelle sur notre politique du logement et de l'habitat dans notre arrondissement. Un certain nombre de délibérations y sont rattachées. Elles sont au nombre de 5. Je sais que Mme SLAMA aurait vraiment aimé être là pour pouvoir vous présenter cette communication. Mais elle a malheureusement des problèmes de santé qui l'empêchent d'être avec nous ce soir.

Je ne vais pas lire la communication puisqu'elle vous a été transmise, comme nous le faisons désormais, avec l'ordre du jour complémentaire. Je crois que cela permet à chacun de prendre connaissance de notre action. Je vous rappelle qu'il s'agit de la priorité pour nous, que cela se décline par quelques grands axes, le premier étant la production de logements avec une diversité dans la production. Dans la communication, vous avez des chiffres intéressants puisqu'ils sont localisés à l'échelle de notre arrondissement. Par exemple, le taux de logements sociaux dans notre arrondissement qui était de 13% en 2001, est passé à 19,5% en 2013 et atteindra 21% en 2015. En effet, en 2015, ce sont 612 logements sociaux qui auront été livrés et plus de 770 logements qui auront été financés.

Notre politique, c'est aussi l'amélioration du patrimoine social existant. Nous avons fini la réhabilitation des immeubles RIVP, rue Elie Faure, de l'autre côté du périphérique à la Porte de Vincennes. Ce sont quelques très grandes résidences sociales de notre arrondissement dont la rénovation est en cours, notamment les immeubles de la rue Erard, de Fécamp, Edouard Robert, Tourneux ou encore la résidence de la Porte de Vincennes.

Nous avons souhaité être plus à l'écoute des habitants, en tenant régulièrement des comités locaux de l'habitat, réunissant l'ensemble des représentants du service public municipal et national puisque nous avons aussi dans ces réunions, des représentants du commissariat central du 12^{ème} arrondissement, parfois la commissaire elle-même assiste à ces réunions, les services sociaux de la Ville, les écoles etc. C'est l'occasion de mettre aux côtés des associations de locataires, tous les interlocuteurs, et d'évoquer avec les eux, les difficultés et les solutions que nous pouvons apporter pour améliorer leur vie au quotidien. Nous nous sommes aussi engagés de manière assez volontariste pour lutter contre l'insalubrité, la protection des locataires du parc privé. Je suis vraiment très fière que nous ayons réussi à mettre fin aux ventes à la découpe dans notre arrondissement, notamment sur Taine-Reuilly mais aussi rue Pommard. Ce fut satisfaisant de voir qu'au bout de moins de 2 ans de mandat, nous avons tenu cet engagement pris devant les Parisiens, en tout cas dans notre arrondissement.

La communication vous présente également un bilan annuel du fonctionnement de la commission d'attribution des logements, notamment l'application de la cotation à l'échelle de notre arrondissement. Je voudrais remercier l'ensemble des élus de tous les groupes, qui participent régulièrement à cette commission, qui va être amenée à se réunir plus

souvent, de manière à ce que l'on puisse répondre plus rapidement aux bailleurs, en leur proposant plus rapidement des locataires pour les logements vacants. J'ai aussi une pensée pour les personnes de la Mairie, qui travaillent au quotidien pour accueillir les demandeurs de logement. Tout le monde sait autour de cette table que ce n'est pas toujours facile. Je voudrais les saluer car ce sont plusieurs milliers de demandeurs qui sont accueillis sur une année. Ce sont plus de 12 000 visites qui ont été enregistrées au RILHa, en Mairie du 12^{ème} arrondissement.

De janvier à novembre 2015, notre contingent a pu désigner des candidats sur 89 logements et une dizaine d'entre eux en mutation. Nous montrons que nous nous engageons à répondre à ces demandes très importantes de locataires actuels du parc social qui désirent y rester mais en trouvant un logement plus adapté à leur composition familiale ou à leurs revenus qui ont pu évoluer.

Je trouve important que nous puissions avoir un débat sur ces sujets parce que je sais que cette politique du logement ne fait pas consensus entre nous, ni dans le 12^{ème} ni à Paris ni à l'échelle de la Région Ile-de-France. Pourtant, il y a urgence. Je trouvais important qu'à l'occasion de ce bilan qui vous a été communiqué, de ces délibérations, nous puissions avoir un échange sur nos visions, sur cette politique en faveur du logement à Paris.

Vous êtes de nombreux inscrits sur ce débat mais aussi sur certaines délibérations. Je vous propose de cumuler vos interventions, d'associer les interventions plus générales sur le débat de la politique du logement et les interventions plus précises sur certaines délibérations. Prenez le temps qu'il vous faut pour cela, s'il vous convient de procéder ainsi les uns et les autres.

Mme CHARNOZ, est-ce que vous voudriez commencer? »

Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup Mme la Maire. C'est une communication importante sur une politique majeure de notre majorité municipale. Le logement est la première priorité de la mandature. Ce sont plus de 3 milliards d'euros qui sont consacrés dans le PIM. Je pense qu'il est important de saluer ici, l'ambition de faire une ville pour tous et d'essayer de construire, de rénover, d'adapter nos quartiers, pour que tout le monde puisse avoir un parcours résidentiel à l'intérieur de Paris.

Il est important de saluer les 20% de logements sociaux que nous avons réussi à atteindre en 2014. C'était un engagement fort de la précédente mandature. Et les engagements forts que nous avons pris sur cette nouvelle mandature, montrent à quel point nous tenons à ce que les personnes travaillant dans Paris, nos agents Ville, les familles, puissent rester dans notre belle capitale, ce qui implique pour nous, la construction de plus de 10 000 logements chaque année dont 6 700 sociaux, pour répondre à l'ensemble des demandes.

Je voudrais saluer la part que notre arrondissement a pris dans ces nouveaux programmes et insister sur le fait que nous multiplions toutes les formes d'intervention pour développer le logement à Paris et ici dans le 12^{ème}, par la construction neuve mais aussi par la réhabilitation d'immeubles, par le conventionnement du patrimoine de certains bailleurs qui échappait à la transparence. De manière à ce que dès que la Ville est majoritaire dans une SEM, nous puissions voir quels sont les locataires, quelles sont les personnes qui vivent au sein du patrimoine.

Je voulais insister sur les constructions neuves, plus de 300 cette année dans le 12^{ème} mais également le conventionnement de l'ordre de 450. Je pense qu'il est important de dire lors de cette communication, l'effort que nous avons réalisé dans le 12^{ème}.

Je voudrais également dire un petit mot sur la lutte contre l'insalubrité parce que je pense que c'est un thème important. Il ne s'agit pas simplement de construire de l'offre neuve et de faire de la réhabilitation, il nous faut lutter contre l'habitat indigne. C'est aussi le marqueur de notre majorité. Nous avons, cette année encore, mené des interventions, notamment au travers du Service Technique de l'Habitat, pour vérifier tous les signalements qui nous étaient faits, vérifier que les familles vivaient dans des conditions dignes. Nous avons procédé à des travaux d'urgence pour 8 d'entre eux, contre l'insalubrité pour un cas. Et je tiens à saluer, le travail que réalise le STH au quotidien pour lutter contre l'insalubrité et les difficultés de nos concitoyens.

Nous avons également une adresse problématique dans le 12^{ème}, qui j'espère sera bientôt derrière nous. Il s'agit du 26, rue de Reuilly qui est l'un des 1030 immeubles que Bertrand DELANOE avait listé en arrivant en 2001, pour lequel il avait choisi d'éradiquer l'insalubrité. En lieu et place de cet immeuble insalubre, nous aurons un nouveau programme. C'est aussi un marqueur de cette majorité.

Je voudrais souligner l'importance de l'annonce de la réflexion qui va être portée sur l'ensemble des chambres de bonne parce que c'est aussi un chantier sur lequel nous pouvons développer de l'offre, créer de l'offre et lutter là aussi contre des conditions indignes. Nous avons plus de 114 400 chambres de bonne actuellement sur Paris. Nous en avons peut-être 15% qui sont à l'abandon mais 15%, c'est énorme. Elles font toutes entre 5 m² et 14 m². Je vous rappelle que 14 m², c'est la taille minimale pour vivre décemment. Elles n'ont souvent aucun point d'eau, aucun chauffage. Et Ian BROSSAT a confié à la SOREQA et à l'APUR, SOREQA que j'ai la fierté de présider, une étude sur la faisabilité de l'ingénierie, de manière à créer du logement. Vous voyez, notre politique cherche à développer l'offre et à faire en sorte que tous les Parisiens vivent dignement dans la capitale. Je ne reviendrai pas sur toutes les opérations d'embellissement et de rénovation thermique citées dans notre arrondissement. Je pense que c'est aussi à souligner.

Je voudrais dire un dernier mot sur la façon dont nous avons à concevoir notre politique de logement. Il s'agit pour nous, dès que nous avons une nouvelle opération, une construction neuve, de démontrer que nous pouvons faire du beau dans le logement social. Je pense que c'est reconnaître que les locataires du logement social ont besoin eux aussi d'avoir des gestes forts, de l'innovation environnementale, de l'innovation sociale, de l'innovation architecturale. C'est aussi l'une des marques de fabrique de notre majorité, de vouloir lancer ces concours d'architecture et ces travaux qui sont pourvoyeurs d'emploi et qui nous permettent de développer en lieu et place de terrains vides ou d'habitats indignes et insalubres, de belles opérations mixtes, qui nous permettent en rez-de-chaussée, d'accueillir des équipements qui font vivre notre Ville. Tels sont les trois axes que je tenais à souligner dans cette communication, par ailleurs bien plus riche, mais ces trois-là me tenaient à cœur. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris

« Merci beaucoup Mme CHARNOZ pour ces éléments mis en lumière.

Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Un débat sur le logement, c'est un peu étonnant ce soir car il s'agit d'un débat qui agite toujours beaucoup notre Conseil comme vous l'avez dit. Nous sommes tous très lucides.

Nous partageons souvent les constats mais rarement les solutions. Mais je vais tout de même vous redonner notre vision du logement pour le groupe UDI-MODEM qui est quelque peu éloigné de celle de la Maire de Paris.

Nous partageons l'idée de faire du logement, une priorité de la mandature et l'objectif des 10 000 logements supplémentaires par an. Nous soutenons votre lutte contre l'insalubrité et la baisse de consommation d'énergie des nouvelles constructions, et nous encourageons vivement votre charte de mutation qui doit faciliter la rotation dans les logements sociaux et répondre ainsi à la réalité de ce qu'est un logement social. Ce n'est pas un acquis pour la vie, c'est une étape ou du moins, encore faudrait-il que ce logement s'adapte à l'évolution d'une famille.

Cette communication ne parle toujours pas assez à notre goût, des logements intermédiaires, qui devraient accueillir la vraie classe moyenne parisienne, celle qui est trop riche pour le parc social actuel et trop pauvre pour le parc privé. Aujourd'hui, nul besoin de longue démonstration pour convaincre que le budget logement dévore de plus en plus le pouvoir d'achat des Parisiens. Les équipes municipales successives n'arrivent pas à mettre fin à cette spéculation, qui ont le sait, touche surtout les plus fragiles et les classes moyennes qui quittent Paris aujourd'hui car elles sont obligées, les professeurs, les infirmiers, les cadres et les ouvriers qualifiés. Peut-on sérieusement imaginer Paris sans cette catégorie de population?

Il est urgent pour nous que la majorité agisse pour répondre aux besoins spécifiques de location des classes moyennes, et faire cesser la hausse perpétuelle des prix au mètre carré, que ce soit dans les futurs logements de la caserne de Reuilly ou de Bercy-Charenton.

Justement sur la délibération 409, nous avons deux questions très pratiques. Les parkings qui seront associés aux nouveaux logements, est-ce prévu ou absolument impossible car c'est du gruyère en dessous ? Et les logements étudiants sont-ils fléchés clairement? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Il y a trois prises de parole pour le groupe des Républicains. Mme ATLAN-TAPIERO en premier. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Régulièrement, la Ville de Paris affiche une grande satisfaction sur sa politique du logement menée depuis 2001 et un de ses engagements de mandature. Pardonnez-nous de ne pas partager l'enthousiasme de votre communication. En effet, force est de constater que votre politique de logement repose en grande partie sur du conventionnement, ce qui conforte essentiellement l'augmentation du pourcentage du logement dit social dans l'arrondissement. De plus, le conventionnement conduit à livrer assez souvent des logements dans des immeubles sans ascenseur, aux commodités restreintes à notre époque et ne permet surtout pas l'équilibrage des populations que vous vous plaisez à appeler mixité sociale. Il convient de noter que le terme de logement social est plus que dépassé et qu'il conviendrait mieux de parler de logement public. Nous nous devons de rappeler à ce titre que l'ensemble des bailleurs dits sociaux, ont tous des acronymes de gestionnaires d'immeubles avec tout ce que cela impose : justification de ressources équivalentes à 3 fois minimum le montant du loyer et que bien souvent, cette exigence est à la fois un palier et un plafond, ce qui peut priver certaines familles d'attribution de logement. C'est ce qu'évoquait Mme ROTA tout à l'heure.

De même, ces gestionnaires affichent également, une très faible flexibilité en cas de retard de loyer ou de difficulté passagère de leurs locataires. Il faut relever ici que les contraintes d'accessibilité produisent des logements à des loyers trop élevés pour être occupés par des personnes ne percevant que l'allocation handicap.

Concernant les nouvelles procédures d'attribution de logement que vous évoquez dans cette communication, je serai moins laudative que vous sur la transparence de la gestion des dossiers ainsi que l'anonymat. Je connais vos réponses. Jusqu'à aujourd'hui, aucune ne me paraît convaincante. Il ressort de ces commissions, que les candidatures proposées, sont le plus souvent des dossiers récents, alors que l'on peut raisonnablement penser que sur 9 585 demandeurs, plus d'un tiers attendent depuis plusieurs années, et que le plus souvent, les ressources seraient en rapport avec la demande du bailleur. Lorsqu'un logement est signalé accessible aux porteurs de handicap, il est fréquent de ne trouver dans les 5 dossiers proposés à la commission, aucun candidat porteur de handicap.

Concernant l'anonymat. Certes, nous n'avons plus le nom des 5 candidats sur les fiches qui nous sont remises mais il est régulièrement constaté que les chargés de mission autour de la table, ont une connaissance nominative des dossiers présentés. Certains même, ont rencontré des demandeurs. Il se trouve que bien souvent, ces dossiers sont mieux positionnés parce que mieux défendus par le bureau de la Mairie.

Cette méthode éloigne de l'attribution, des situations d'urgence qui n'ont pas été portées à la connaissance des chargés de mission de la Mairie du 12^{ème} et qui ne ressortent pas malgré tout, avec l'outil informatique utilisé. La cotation en effet, peut être un outil d'aide à la décision, si et seulement si, la cotation s'effectue sur des éléments tangibles, attestant des situations et non sur du déclaratif comme cela est trop souvent le cas.

Tous ces éléments, vous le comprenez, concourent à rendre l'attribution injuste pour bon nombre de demandeurs et pour les habitants du 12^{ème} en attente, et contribuent évidemment à entretenir une fantasmagorie sur ces logements. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO. M. SEINGIER ou Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Lorsque nous débattons logement dans cet hémicycle, nous avons souvent une grande différence de sémantique. Production ou livraison lorsqu'il s'agit de prévention et de reconventionnement, pour nous, ne veulent pas dire création de nouveaux logements. Et la vraie mixité sociale, c'est surtout un équilibre entre toutes les classes sociales, équilibre que vous avez brisé dans certains quartiers.

Je souhaitais revenir plus en détail dans votre communication sur la gestion des mutations. Vous le rappelez, 21,5% des demandeurs de logements sociaux sont déjà locataires du parc de la Ville, et nous dénonçons depuis plusieurs années, l'absence de gestion du parc résidentiel. Vous nous annoncez dans cette communication, avoir réservé 10 logements. Cela nous paraît être une goutte d'eau. Comment voulez-vous améliorer la gestion des mutations avec si peu de moyens mis en place? En complément de ce qu'a dit ma collègue, Mme ATLAN-TAPIERO, le système de cotation n'est pas du tout adapté selon nous à la gestion des demandes de mutation.

Je voulais revenir à la communication en général du 12^{ème} et plus largement à la communication de la Ville de Paris. Que ce soit celle-ci ou celle de la Ville, rien ne mentionne les moyens mis en place pour accueillir et héberger les militaires venus en renfort dans la capitale. Le 13 novembre, juste avant les terribles attentats, Mme HIDALGO

avait relayé sur différents médias que 750 places d'hébergement avaient été réquisitionnées pour accueillir des militants de la COP 21. Je voulais savoir si l'accueil des militaires venus en renfort ces derniers temps, avait fait l'objet de propositions, que ce soit par le 12^{ème} ou par la Ville de Paris, en sachant que certains hébergements avaient été improvisés comme dans le 5^{ème}, au Val-de-Grâce. Merci d'actualiser votre communication vis-à-vis de cette problématique d'actualité.

Par rapport aux délibérations, j'interviendrai sur celle de la caserne de Reuilly. Je voudrais revenir sur la forme avant d'aborder le fond, notamment revenir sur la réunion publique de présentation du projet de la caserne de Reuilly, qui s'est déroulée il y a environ 2 mois. Lors de cette réunion, était dévoilé le projet sur les parcelles des lots A, B1, C et F, mentionnés dans la présente délibération. Je déplore tout d'abord l'absence des élus de la majorité car une fois la présentation du projet terminée, sachez que de nombreuses questions ont été abordées et que c'est un fonctionnaire de Paris Habitat qui a répondu sur des réponses politiques. Je vous le dis réellement et d'ailleurs, les réponses étaient encore plus politiques... »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris

« Je réagis Mme MONTANDON, excusez-moi de vous interrompre. Je vais repréciser quelle était la nature de cette réunion. Ce n'était pas une réunion publique organisée par la Mairie mais une réunion publique organisée par la commission d'enquête dans le cadre de l'enquête publique dans laquelle nous n'avons pas le droit de prendre la parole, ni vous ni nous. C'est pourquoi, nous n'y étions pas.

Vous pouvez continuer, nous vous répondrons sur le fond après. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je vous remercie pour ces précisions mais sachez que cela faisait bizarre d'avoir un fonctionnaire de Paris Habitat qui faisait des réponses très politiques. Si cela est normal, très bien. J'en prends acte.

Sur le fond, nous déplorons qu'il n'y ait aucune part de logement destinée à l'accession à la propriété. D'ailleurs, dans votre communication, vous faites référence à l'accession à la propriété dans le 12^{ème} mais nous déplorons que sur le projet de la caserne de Reuilly, il n'y en ait pas.

Nous retenons surtout que la Ville de Paris est encline à vendre à des institutionnels privés mais pas à des Parisiens qui aspirent à être propriétaires. Finalement, ce sont les assurances qui ont le droit d'acheter, du moins dans ce quartier, mais pas les Parisiens. Toujours sur cette délibération, il s'agit cette fois-ci de la création de 211 logements sociaux et nous constatons une fois de plus que la catégorie PLS, du moins sur cette partie de logements, est encore moins représentée que les autres. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris

« Merci Mme MONTANDON. M. SEINGIER, vous voulez enchaîner? »

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Bien sûr. Merci Mme la Maire, mes chers collègues. Vous vous félicitez dans la communication, de la préemption des logements privés avec notamment 3 adresses de logements pour le 12^{ème} arrondissement. Seulement cette politique de préemption contribue à maintenir le prix de l'ancien à la hausse et pénalise donc l'accès des classes moyennes, alors que dans le même temps, le Gouvernement a adopté dans la loi de

finances 2016, des dispositifs en faveur de l'accès à la propriété, notamment pour les primo-accédants avec une mesure de prêt à taux 0. La politique de préemption est une politique de rustine car la seule solution pour vraiment augmenter l'offre du secteur du logement et du secteur social en particulier, est la construction. Mais pour cela, il faut du foncier disponible, l'emprise des gares ou l'abondance du périurbain recouvert, évidemment, je pense à Bercy-Charenton, qui permettrait de relever le défi de la création de 10 000 logements. Tant que la ZAC de Bercy ne sera pas adoptée, nous continuerons à souligner l'importance d'accepter les financements innovants avec des partenaires privés, et sortir de l'idéologie qui est contreproductive en matière de construction de logements.

La délibération de la SIEMP illustre particulièrement les conséquences de cette préemption puisque dans le débat qui avait lieu en 2014 sur la délibération qui avait permis ces préemptions dans le diffus, l'exécutif a expliqué que les propriétaires-vendeurs préemptés ne risquaient pas d'être lésés par le prix d'achat proposé par la Ville de Paris. En effet, lorsqu'un propriétaire propose son bien à la vente et que la Ville le préempte, c'est la Ville qui propose le prix. Or, il arrive souvent que les vendeurs soient contraints par le temps, en raison d'accidents de la vie ou encore de décès. Ils n'ont pas les moyens de faire face aux démarches compliquées pour négocier avec la Ville ou pour contester le prix proposé qui n'est pas forcément le prix du marché comme cela avait pourtant été répondu. Cette délibération en est la preuve puisque c'est un bien qui se situe rue Claude Decaen, dans le secteur de Daumesnil. Un bien à 240 000 € tandis que le prix du marché actuel pour ce bien se situe plutôt autour de 300 000 €. J'aimerais savoir dans quelles conditions, cette vente a pu être effectuée et si le vendeur n'a pas été lésé? Enfin, j'aimerais savoir si cette délibération respecte les critères qui avaient été fondés pour ces achats. Est-ce que cet immeuble comportait bien des locataires aux revenus faibles? C'est l'un des critères qui implique la préemption.

Je vais tout de même revenir sur la délibération concernant la caserne de Reuilly. Pour étayer les propos de Mme MONTANDON, je suis surpris que l'on ne puisse pas intervenir dans une enquête publique en tant qu'habitant. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« En tant qu'habitant, oui. En tant qu'élu, non. C'est la règle. »

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« D'accord. Mais comme nous avons le don d'ubiquité et une double casquette, nous sommes allés nous informer. Et nous avons été surpris qu'une personne de Paris Habitat puisse expliquer sans complexe que Paris avait vocation à être une ville de locataires. Le genre de discours que l'on peut retrouver chez certains élus comme Ian BROSSAT, pour ne pas le citer. En même temps, elle nous explique que la caserne de Reuilly, pour soutenir la réfection de logements, ferait appel à des institutionnels. Ces institutionnels sont des groupes privés, ce sont des fonds d'investissement. Je voulais comprendre le paradoxe entre le tout-public et le tout-privé. Dans le même temps, on interdit à des particuliers d'être responsables de leurs logements c'est-à-dire accéder à la propriété. Nous maintenons notre demande en faveur de l'accession sociale à la propriété. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci.

M. NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Ce soir, est présenté à notre assemblée, un premier bilan des efforts réalisés dans notre arrondissement pour accroître l'offre de logements, de différentes façons, en construction neuve, en conventionnement, en réhabilitation et amélioration des logements existants, également en facilitant l'accès aux Parisiens, au logement social. Une grande diversité de projets a déjà été engagée, qui participe à l'objectif partagé par notre majorité, d'atteindre 25% de logements sociaux en 2025 dans notre arrondissement. Nous souhaitons ce soir, rappeler notre volonté de maintenir cet effort de production qui peut passer par différents leviers. Je voudrais rappeler le fait que nous puissions utiliser des leviers complémentaires qui sont à notre disposition, pour produire ces logements. Je pense notamment à la question de l'action dans le diffus à savoir la possibilité de pouvoir conventionner des logements qui sont dans le parc privé mais qui sont considérés comme du logement social de fait, de manière à permettre à des personnes souvent modestes, de pouvoir continuer à vivre à Paris.

C'est aussi une action extrêmement volontariste à mener sur la question de la transformation des bureaux en logements. Même si notre arrondissement n'est pas le plus concerné de Paris, il y a tout de même une action à mener. A Paris, il y a pratiquement 1 million de m² de bureaux vides qui peuvent être transformés en logements. Et c'est une nécessité. C'est aussi préserver la mixité sociale et générationnelle avec la lutte contre les ventes à la découpe. Nous sommes très satisfaits que des solutions aient été trouvées aux difficultés rencontrées par les locataires. Je pense notamment aux ensembles du boulevard de Reuilly, rue Taine ainsi que ceux de la rue Pommard, qui étaient soutenus depuis de nombreuses années par les élus.

Produire du logement, c'est aussi veiller à allier quantité et qualité. Préserver à la fois la diversité sociale de nos quartiers. Nous veillerons particulièrement à ce que la ventilation des catégories de logements, permette de répondre le plus justement possible aux profils des demandeurs de logements dans notre arrondissement, depuis les catégories de logements les plus sociaux, PLAI, jusqu'aux catégories les plus élevées du logement social, PLS. C'est aussi garantir une offre d'équipements publics, adaptée à l'accueil de ses nouveaux habitants. Nous devons systématiquement, lorsqu'il y a production de logement, accompagner ces logements par des créations d'équipements publics, en particulier sur les opérations d'aménagement importantes. Je rappelle notre proposition de créer une nouvelle piscine dans notre arrondissement, en lien avec l'aménagement du secteur Bercy-Charenton.

Produire du logement de qualité, c'est aussi promouvoir une qualité du bâti en termes énergétiques. C'est important de le rappeler au moment où s'ouvre la COP 21. Le secteur du logement est un secteur important dans les émissions de gaz à effet de serre. Il y a à aussi des efforts très importants à faire, pour permettre aussi à un certain nombre de personnes, de sortir de la précarité énergétique. Bon nombre d'impayés sont dus aujourd'hui aux difficultés à payer les notes de chauffage. L'isolation des logements est également un levier très important dans la qualité des logements.

C'est aussi innover en termes de méthode. Je pense par exemple à des projets d'habitat participatif comme il y en a dans le cadre du projet de la caserne de Reuilly. Enfin, je voudrais insister sur la nécessité de préserver les espaces verts, qui sont indispensables à la qualité de vie dans notre arrondissement. Je parlerai pour le cas présent du secteur Bercy-Charenton et de l'extension du périmètre au site Léo Lagrange. Nous souhaitons rappeler que le groupe Ecologiste avait approuvé l'extension du périmètre de Bercy-Charenton à ce nouveau secteur avec des engagements attendus sur certains points à savoir une étude sur la délocalisation de la Foire du Trône et des cirques sur un autre site, qui permettrait de récupérer le site de la pelouse de Reuilly pour un usage en lien avec le Bois de Vincennes, et le refus que le site de Léo Lagrange soit imperméabilisé et doté de constructions massives.

Nous devons répondre au besoin de production de logements, dans leur diversité, comme nous devons préserver un équilibre entre espace construit et espace de respiration. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point et sur les engagements pris en la matière. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris

« C'est bien de le rappeler mais je crois que personne n'en a jamais douté M. NAJDOVSKI.

Mme VIEU-CHARIER. »

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Mme la Maire, beaucoup de choses ont été dites et je ne vais pas revenir sur la communication et la politique du logement que mène de façon fort brillante, Ian BROSSAT en tant qu'adjoint à la Maire de Paris. Mais je voulais faire une focale sur ce qui a été évoqué tout à l'heure par ma collègue, Mme CHARNOZ, sur l'habitat insalubre. Je pense que Paris devient une ville modèle en France pour ses outils de lutte contre l'insalubrité. Cela a commencé sous la mandature de Bertrand DELANOE. A ce jour, ce sont plus de 20 000 logements qui ont été réhabilités dans ce cadre. L'effort réalisé est considérable, pour autant, l'habitat insalubre est un phénomène qui continue de perdurer.

Deux axes structurants ont été pris. D'abord, sanctionner davantage les propriétaires indécents et les marchands de sommeil. La Ville se portera désormais partie civile et demandera une évolution législative pour augmenter les sanctions pénales encourues. Pour avoir sortie de l'insalubrité de nombreux immeubles, la Ville de Paris va désormais traquer l'insalubrité au niveau des appartements, notamment dans les combles. Il est important de souligner la prise en charge des signalements qui font état de problèmes sanitaires dans l'habitat, et l'exécution des mesures d'office dès lors que les arrêtés préfectoraux d'insalubrité n'ont pas été respectés.

De plus, l'accompagnement des copropriétés, dans la prévention et le traitement de la dégradation du bâti me paraît extrêmement importante puisque la DLH avec l'appui de l'Etat et de l'ANAH, organise une assistance technique et administrative, apporte des subventions à la réalisation des travaux, et permet de responsabiliser les propriétaires pour la réalisation de ces travaux, sans aller jusqu'à des démarches plus coercitives. Cela contribue au maintien de copropriétaires occupants modestes et très modestes à Paris, ce qui est extrêmement important. De plus, l'appropriation publique comme ultime recours, face aux situations d'indignité les plus inextricables, pour renforcer sa politique d'éradication de l'habitat indigne, la Ville de Paris a décidé de se doter d'une société publique locale d'aménagement, ce qui est un excellent outil, et ce depuis 2010. Elle a eu la possibilité de mettre en œuvre des moyens allant jusqu'à l'expropriation. A ce jour, la Ville a confié 65 adresses à la SORECA pour traiter des cas d'insalubrité graves. Cela permet de venir en aide aux populations les plus fragiles dans Paris. Mieux observer pour détecter les situations d'insalubrité, mieux sanctionner en renforçant les sanctions pénales contre les marchands de sommeil et les propriétaires indécents, mieux cibler les actions en travaillant au niveau des appartements. Voilà qui me paraît extrêmement important à souligner. Il faut rassurer les populations qui malheureusement doivent habiter dans des appartements de ce type. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme VIEU-CHARIER d'avoir souligné l'engagement de l'adjoint auprès de la Maire de Paris, Ian BROSSAT.

M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Ce thème revient souvent et il est important que l'on puisse échanger là-dessus car c'est la priorité n°1 de la mandature d'Anne HIDALGO mais aussi parce qu'il s'agit d'un sujet difficile techniquement, qui peut laisser place à des mésinterprétations voire des erreurs d'interprétation, notamment sur un aspect sur lequel nous revenons souvent et c'est manifestement nécessaire. D'abord le conventionnement est une politique assumée. Nous construisons partout où il est possible de construire, tout en veillant à avoir des projets soutenables pour l'environnement et pour la qualité du voisinage. Paris étant une ville dense, il est évident que si nous voulons contrer l'augmentation extrêmement importante du prix de l'immobilier et donc des loyers, en dépit des premiers résultats extrêmement satisfaisants obtenus en matière d'encadrement des loyers, du fait de la loi ALUR, nous devons conventionner pour permettre le maintien des classes moyennes dans notre ville.

Là nous en arrivons au débat qui chaque fois, renvoie à nos divergences mais qui ne sont pas que des divergences sémantiques. Vous avez utilisé une expression forte. Vous avez dit que sous prétexte de mixité sociale, nous avons brisé l'équilibre. J'ai entendu la notion d'équilibre brisé. Si cela ne traduisait pas fidèlement votre pensée, vous le direz mais nous avons entendu cela. Et c'est à chaque fois le même argument, vous dites qu'avec la politique de logement que nous menons, nous contraignons les classes moyennes à quitter Paris ou que nous excluons les classes moyennes des bénéficiaires du logement. Inlassablement, nous vous répétons que nous n'excluons pas les classes moyennes, renvoyant d'ailleurs aux critères légaux d'attribution des trois catégories de logements sociaux. Précisément, nous veillons à conserver un équilibre. Nous allons même au-delà, nous reconnaissons qu'il y a dans Paris, un certain nombre de déséquilibres et qu'il est grand temps de les combattre et de proposer des programmes de logements dans des endroits où c'est structurellement déficitaire en logements sociaux et donc structurellement déficitaire en classes moyennes.

Invariablement, votre formation politique, Les Républicains, vote contre ces projets d'implantation de nouveaux logements. Je le cite, dans le 16^{ème}, dans le 15^{ème}, dans le 17^{ème}, dans les arrondissements centraux, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème}. Systématiquement et j'invite chacun à aller simplement consulter l'historique depuis mars 2014, des votes de votre formation politique. Vous votez systématiquement en prenant une précaution de langage : "*Nous sommes favorables au logement social mais comme ce sont des pauvres qui vont aller dedans, nous sommes contre*". Je reconnais que je reformule un peu vos propos. Assumons qu'il y a une divergence sur ce que nous appelons une classe moyenne. J'ai envie de vous poser une question : quel est le seuil de revenus d'une classe moyenne pour avoir le droit d'entrer dans un logement? On verra si cela est conforme aux seuils légaux ou si vous avez une conception tout à fait différente, comme je le pressens, de ce qu'est une classe moyenne à Paris.

Je finis sur ce que nous faisons en faveur des agents de la Ville de Paris. J'ai passé au dernier Comité Technique Central, un renforcement de la politique d'attribution de logements en faveur des agents de la Ville de Paris. Un renforcement quantitatif des logements attribués aux agents et un bon qualitatif dans lequel nous mixons d'une part, l'application de la grille de *scoring* telle qu'elle s'applique à l'ensemble des Parisiens, augmentée d'un certain nombre de critères que nous assumons dans l'intérêt de l'employeur. Nous assumons que nous souhaiterons déployer un certain nombre d'attributions dans des secteurs sur lesquels il est très important pour l'attractivité de la Ville en tant qu'employeur, sur des services publics absolument essentiels tels que le secteur de la sécurité et de la petite enfance, sur lesquels nous avons une politique très volontariste. Il s'agit bien de classes moyennes, des couples salariés auxquels nous

proposons un logement à Paris. C'est une politique tout à fait assumée mais ne jouons pas sur les mots. Nous sommes manifestement tous pour la mixité sociale et pour les classes moyennes. Si nous ne sommes pas d'accord, précisons ce que nous entendons par classe moyenne. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREGOIRE pour ces éléments. Mme ATLAN-TAPIERO, vous voulez intervenir à nouveau. Rapidement avant que M. BOUIGUE et moi-même n'apportions des éléments de réponse. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« La langue française a ceci de merveilleux, lorsque l'on déplace les mots, on change le sens. « D'amour vos beaux yeux me font mourir ». Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je vais vous relire ce que j'ai dit : ne permet pas l'équilibrage des populations que vous vous plaisez à appeler mixité sociale. Ce n'est absolument pas ce que vous avez retenu M. GREGOIRE. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est Mme MONTANDON qui a dit que nous avons brisé la mixité dans certains quartiers. J'y répondrai. M. BOUIGUE parce que beaucoup de vos questions ont porté sur cette délibération importante à savoir sur la caserne de Reuilly. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Quelques propos d'abord sur la question de Mme ROTA concernant les parkings sur la caserne de Reuilly. Nous sommes sur un site très contraint par sa ligne géographique. Des lignes de métro et de RER passent en dessous et sont donc très contraignantes pour toute installation de parkings. Il n'y a pas non plus de volonté de développer la voiture sur ce site car le secteur est tout de même bien desservi par les transports en commun. Ce n'est pas le cas de tous les secteurs. En revanche, il y a une possibilité de créer des places de parking en nombre limité, probablement sur le lot F, vers le boulevard Diderot qui jouxte la caserne des pompiers. Le nombre aujourd'hui n'est pas encore définitivement arrêté mais ce sera un faible nombre par rapport à l'ensemble. Déjà le fait d'en créer, permettra l'activation des services publics, notamment la crèche. Cependant, aujourd'hui, il n'y a pas de volonté de développer des parkings en raison de la bonne présence des transports en commun et des contraintes techniques sur ce site.

Une question a été posée sur l'accession à la propriété qui serait empêchée pour les habitants tandis qu'elle serait permise pour les institutionnels et les fonds d'investissement. Nous ne sommes pas sur ce débat en réalité mais nous n'allons pas refaire le match, nous l'avons déjà fait. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois, nous allons peut-être avancer désormais. La Maire du 12^{ème} l'a répété à plusieurs reprises, les adjoints au logement à la Ville de Paris qui se sont succédés, Jean-Yves MANO comme Ian BROSSAT, ont répété qu'aujourd'hui dans ce quartier, permettre l'accession à la propriété, c'est répondre à 3% des Parisiens. Or, aujourd'hui, nous voulons nous adresser aux 97% de Parisiens qui ne pourront pas accéder à la propriété et qui ont besoin de se loger, et pour lesquels la meilleure solution pour se loger est d'être locataires. C'est à ces 97% que notre politique s'adresse aujourd'hui sur ce site, ce qui ne signifie pas que ce soit exclusif puisque nous avons fait autrement dans d'autres sites à Paris. Mais sur ce site, c'est notre volonté. Il ne s'agit pas de savoir si l'on vend à des personnes ou à des institutionnels. Lorsque les institutionnels seront propriétaires, ce sont des locataires qui rentreront dans ces logements. De plus, ces logements auront été décidés, créés, mis en place par un bailleur qui a l'habitude de travailler avec les locataires, sur l'usage des logements, sur leur

répartition, le nombre de pièces, les typologies. Ce sera vendu avec les conditions du bailleur et ce sera au mieux pour les locataires. Nous garderons des logements pour des locataires et non pas pour des propriétaires. C'est toute la différence entre vous et nous depuis le début sur ce projet. Comme le disait M. GREGOIRE, assumons nos différences et nos divergences. Nous avons voulu nous adresser à ceux qui ne peuvent être que locataires à Paris. Peut-être qu'à d'autres endroits à Paris, nous pourrions voir les choses autrement mais c'était l'ambition à la caserne de Reuilly. D'autre part, ce site n'est pas un site neutre. Il a fait l'objet d'une convention entre l'Etat et la Ville de Paris. Ce bien a été permis à la construction dans le cadre des biens fonciers de l'Etat, mobilisés pour la construction du logement notamment du logement social. Le protocole d'accord signé entre la Ville et l'Etat va dans le sens de la construction de ce type de logement et non pas sur de l'accession à la propriété.

J'en viens à la réunion évoquée. Il ne s'agissait pas d'une réunion de présentation de ce projet comme étant une première réunion. Il s'agissait de la troisième réunion dans l'un des groupes scolaires attendant à l'école, ouverte aux habitants mais elle avait la particularité de s'inscrire dans le cadre de la présentation de l'enquête publique. Elle a été convoquée par le bailleur et non pas par la Ville. Les contraintes ont été données par la Maire. Nous n'avons pas en tant qu'élus, la possibilité d'intervenir dans ces réunions. Notre statut étant particulier, il nous a semblé légitime de ne pas nous y rendre pour ne pas répondre à des questions auxquelles nous aurions été invités à répondre. Par ailleurs, nous voyons les habitants régulièrement à la maison du projet dans le cadre des conseils de quartier, dans le cadre des réunions que nous organisons, nous échangeons même avec les collectifs qui n'ont pas forcément les mêmes points de vue que nous. Bref, le débat existe et il n'a pas été limité à cette réunion qui s'est déroulée dans le cadre de l'enquête publique à laquelle vous avez probablement participé puisque des sessions se sont organisées à la Mairie. Vous avez certainement pu déposer tous les éléments que vous évoquez M. SEINGIER. Si vous ne l'avez pas fait, c'est regrettable. En tout cas, il y avait cette possibilité de le faire.

Sur l'équilibre des logements, je veux bien que l'on en reparle. Nous parlons là des logements sociaux. Dans le deuxième paragraphe de cette délibération, il est indiqué : « *La parcelle est grevée d'une servitude de type logement social 50%, l'office y réalisera également 20% de logements intermédiaires et 30% de logements dits libres, en fait encadrés car nous pratiquons l'encadrement des loyers à Paris* ». Tout cela pour dire que nous sommes véritablement sur un projet de mixité. 100% locataires ne signifie pas absence de mixité. La preuve, différents types de publics y sont accueillis. Dans cette délibération, nous avons précisé 60 logements PLUS, 102 PLAI et 49 PLS. Peut-être pouvez-vous considérer que la part du PLS est insuffisante. Si nous nous étions basés sur les besoins réels des demandeurs de logement dans le 12^{ème}, nous aurions largement augmenté la part des logements PLAI et baissé celle des PLS. Aujourd'hui, environ 70% des demandes dans l'arrondissement concernent des personnes éligibles au PLAI. Il était normal que sur une opération de plus de 600 logements, un tiers puisse répondre au cœur de cible des demandeurs de logement dans le 12^{ème} c'est-à-dire les 70% de demandes éligibles au PLAI.

Cet équilibre est réalisé avec des contraintes particulières. La première est qu'il faut trouver un équilibre financier et il est difficile à trouver. C'est à la fois le financement qui est celui de l'Etat, parfois de la Région. C'est aussi l'ambition de faire vivre un ensemble. Ce sont des logements, des commerces, des équipements publics, un jardin public. Tout cela doit tenir ensemble. On prend en compte les demandes qui existent dans le 12^{ème} et on prend en compte les engagements signés, qui ont permis qu'en 2012, ce site mute enfin et puisse être utile aux habitants du 12^{ème} avec la construction de logements. Nous avons des contraintes. Nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons, notamment par rapport au logement social et aux objectifs à atteindre. Enfin, ce site respecte le PLH qui a été adopté au Conseil de Paris.

Je réponds sur le parking que les places seront limitées, que l'équilibre répond à la fois à des contraintes et à l'ambition de répondre aux demandes dans le 12^{ème}, tout en tenant l'équilibre global de l'opération. Nous n'avons pas opté contre les propriétaires possibles en faveur d'institutionnels, nous avons juste choisi de privilégier les locataires qui sont aujourd'hui ceux qui peuvent accéder au logement dans Paris, notamment dans le 12^{ème}. J'ai déjà répondu sur l'enquête publique. Merci Mme la Maire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris

« Merci beaucoup M. BOUIGUE pour ces réponses complètes sur la caserne. Quelques compléments. Evidemment, nous accueillerons et nous hébergerons nos militaires. Cela va de soi. C'est une priorité. Ils sont arrivés très vite après les attentats de janvier. Nous les avons logés dans un premier temps, de manière provisoire, dans des différents sites, y compris dans le 12^{ème} arrondissement. Les militaires eux-mêmes ont demandé à être regroupés et ne plus être trop dispersés, et être hébergés dans des lieux militaires. Nous y travaillons. Nous sommes régulièrement en échange avec la Ville de Paris et le Gouverneur militaire de Paris pour que cet hébergement puisse être fait au mieux puisque leur durée de présence sur notre territoire est importante. Il faut que nous leur permettions d'exercer leurs missions de la manière la plus efficace possible. Nous y travaillons. Je vous rassure, ils ne sont pas en concurrence avec des militants de la COP 21 comme vous avez pu le suggérer.

Quelques éléments sur la cotation et le fonctionnement de nos commissions. Là aussi, nous ne sommes pas d'accord. Nous avons avancé dans le traitement le plus équitable possible de tous les demandeurs. Je suis persuadée que l'anonymisation est un pas important puisqu'elle permet de s'affranchir d'un certain nombre de préjugés. Cela ne veut pas dire que les dossiers ne sont pas signalés. Aujourd'hui, nous continuons le travail que nous faisons avec les services sociaux, avec tous nos partenaires, pour que les situations signalées puissent continuer à être traitées par le secrétariat de la commission. Simplement, cela se fait par le numéro du demandeur et non plus par son nom.

De la même manière, vous avez noté qu'avec la mise en place de la cotation, les dossiers récents vous semblent sortir de manière plus importante qu'avant. Nous sommes à peine à un an de mise en place de cette cotation. Les critères retenus peuvent encore évoluer. Nous les avons d'ailleurs déjà réajustés au bout de 6 mois. Nous continuons à faire des retours d'expériences au cabinet de M. Ian BROSSAT et à la Direction du Logement et de l'Habitat, pour faire évoluer un certain nombre d'entre eux. Souvent les dossiers récents qui sortent sont ceux de familles en situation d'urgence. Ce sont des familles dont la situation a évolué récemment et qui ont apporté un certain nombre de justificatifs. Dans cette mise en place de la cotation, et c'est parfois ce qu'ont du mal à comprendre certains demandeurs, il ne s'agit plus simplement de déclarer mais de déclarer et de justifier. Cela nous permet d'apporter un nombre de points plus important aux situations qui sont accompagnées de tous les justificatifs nécessaires. C'est aussi ce qui nous permet d'avoir des dossiers examinés en commission qui soient au plus proche de ce que le demandeur sera en situation de fournir au bailleur lorsqu'il est désigné par la commission. Le bailleur demande des justificatifs plus récents que ceux qui peuvent être aujourd'hui dans le dossier des demandeurs car nous ne leur demandons une réactualisation qu'une fois par an. Et tous les demandeurs n'apportent pas tous les justificatifs pour obtenir les points auxquels ils pourraient avoir le droit, au vu de leurs situations. C'est ce que nous leur répétons régulièrement lorsqu'ils nous écrivent ou qu'ils nous sollicitent.

Je ne peux pas vous laisser dire que les bailleurs sont intransigeants sur la dette locative. J'ai moi-même, malheureusement, eu l'occasion de prendre connaissance de certaines situations. Certaines sont proches à vos groupes particuliers. Certains locataires avaient des dettes locatives très très importantes. Les bailleurs ont spontanément ou à notre demande, fait preuve d'une certaine bienveillance pour éviter des mesures d'expulsion

parce qu'il y avait des enfants, parce qu'il y avait des perspectives de retour à l'emploi, parce qu'il y avait des accompagnements réalisés par les associations. Objectivement, je suis convaincue que nos bailleurs ont une attitude envers nos locataires, bien plus bienveillante que nombre de propriétaires privés. Mme ATLAN-TAPIERO, nous pourrions en rediscuter. J'ai quelques éléments si vous voulez. De toute manière, nous ne serons pas d'accord. Soyez assurée que nous serons particulièrement mobilisés pour continuer à mettre tout en œuvre afin de traiter de la façon la plus équitable possible, tous les demandeurs de logement, comme nous le faisons pour les demandeurs de places en crèche, comme nous le faisons pour les familles qui demandent des dérogations scolaires. Notre seule ambition est que tous les Parisiens se sentent traités à égalité, dans l'équité, dans cette situation difficile à laquelle nous essayons d'apporter des réponses.

Mme MONTANDON, vous pouvez considérer que le nombre de logements que nous construisons est encore trop faible. Je suis d'accord avec vous. Et j'aimerais que vous nous souteniez un peu plus pour ces projets partout dans Paris. J'aimerais que vos partis nous soutiennent un peu plus à l'échelle de la Métropole et de l'autre côté du Bois de Vincennes où nous avons de belles petites communes qui sont bien loin de respecter la loi en termes de pourcentage de logement social. J'aimerais bien que vous nous y aidiez parce qu'aujourd'hui, nous avons effectivement beaucoup de mal à répondre à cette demande. Paris seule, ne pourra pas, dans une Métropole à droite, et encore moins demain peut-être dans une Région à droite, réussir à répondre à tous ces demandeurs de logement. Oui, il faudrait que nous nous y mettions tous ensemble. La Ville de Paris seule n'aura pas les financements nécessaires pour continuer à construire.

La question du conventionnement a été évoquée, celle de la préemption aussi. Ce sont deux pans de notre politique sur lesquels, là non plus, nous ne sommes pas d'accord. Pour nous, le conventionnement, c'est avoir l'assurance de maintenir dans le parc social, des familles qui ne sont pas assurées aujourd'hui d'y rester. Chaque fois que nous engageons du conventionnement, nous faisons des travaux pour réhabiliter ces logements qui en ont bien besoin. Lorsque nous faisons de la préemption, là aussi, nous le faisons pour créer du logement social dans les lieux où vous vous y opposez souvent et pour protéger les locataires.

Enfin, vous nous accusez de briser la mixité dans certains quartiers. Excusez-moi, prenons notre arrondissement. J'ai le sentiment que ces espaces constitués de 100% de logement social, entre les maréchaux et le périphérique, existaient à Paris avant 2001. J'ai le sentiment que le square Contenot, Fécamp-Edouard Robert, toutes ces grandes résidences existaient à Paris avant 2001. Je ne crois pas que vous puissiez avoir un exemple de construction de logements dans des ZAC ou dans des grands ensembles dans lesquels nous n'ayons pas respecté cette mixité. C'est le cas du projet que nous portons à la caserne de Reuilly, M. BOUIGUE vous l'a rappelé. C'est aussi le cas du projet que nous portons à Bercy-Charenton où nous avons plaidé pour qu'il y ait plus de bureaux que de logements. Cela n'a pas été votre choix. Vous avez souhaité que l'on soit à 50/50. Nous avons fait évoluer la délibération. Nous aurons 50/50 et nous respecterons le pourcentage de logements sociaux, et nous respecterons le plan local de l'habitat. Ce sont des documents qui nous engagent à respecter la mixité dans chacun de nos projets, pour chaque adresse, pour chaque groupement de bâtiments comme pour une ZAC aussi importante que celle de Bercy-Charenton. Nous sommes convaincus que cette mixité dans la programmation permettra à ceux qui le souhaitent, de rester vivre à Paris, notamment la classe moyenne. Je ne comprends pas pourquoi nous n'arrivons pas à être objectifs là-dessus. C'est mathématique. Vous prenez la courbe de répartition des revenus et la moyenne se trouve au milieu. Ce ne sont pas les 10% les plus riches, aujourd'hui 70% des familles parisiennes sont éligibles au logement social. Si ce n'est pas donné le logement social aux classes moyennes, je suis désolée mais revenons à nos principes de statistiques élémentaires. Aujourd'hui, moins de 10% des Parisiens sont capables d'acheter le logement dans lequel ils habitent. Ce n'est pas cela la classe moyenne. Permettre aux familles de rester à Paris,

c'est continuer à construire du logement social dans la diversité des logements, dans l'équilibre des différents types de logements plus ou moins subventionnés. C'est ce que nous vous avons démontré sur ce beau projet de la caserne, et sur les autres adresses également, nous sommes conformes au plan local de l'habitat qui a été adopté par l'ensemble du Conseil de Paris.

J'espère que nous avons répondu à vos questions. Je pense que nous ne vous aurons pas convaincus. C'est sûr. Mais au moins, nous aurons eu ce débat et je me félicite que nous ayons pu l'aborder sereinement.

Vous voulez faire une explication de vote ? »

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Une explication de vote car ce projet est tellement important. Il recouvre tellement d'aspects que nous sommes obligés d'expliquer notre vote. Si effectivement, on peut rejoindre un certain nombre d'objectifs. J'ai entendu avec plaisir Mme VIEU-CHARIER parler de la lutte contre l'insalubrité et je rejoins M. NAJDOVSKI sur un certain nombre de propositions sur le respect environnemental, sur plus de service public. Bien sûr, nous partageons ces objectifs. Mais là où nous ne vous rejoignons pas, c'est sur l'accession à la propriété. On peut avoir des divergences mais vous savez qu'au Centre, nous aimons bien l'équilibre. La politique du logement repose sur deux pieds. On ne peut pas être unijambiste lorsque l'on fait des enquêtes d'opinion. Le souhait des Français, et les Parisiens en font partie, est si possible, d'avoir accès à la propriété car cela représente quelque chose pour eux.

M. GREGOIRE parlait tout à l'heure de la spéculation immobilière mais là aussi, il y a quelques contradictions. Lorsque l'on veut lutter contre la spéculation immobilière, le but est de faire baisser les prix. Dans ce cas-là, on n'augmente pas les droits de mutation au sommet de ce que cela pourra être puisque cela renchérit d'autant le prix d'acquisition. Bref, cette question de l'accession à la propriété est une chose importante car souhaitée. Cela ne transparait pas suffisamment dans ce programme, ce qui le déséquilibre à nos yeux. Nous voterons donc contre malgré un certain nombre de points que nous pouvons partager. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour cette explication. Définitivement, nous ne sommes pas d'accord. Juste pour que vous compreniez, l'accession à la propriété à la caserne de Reully, cela signifie des appartements qui sont mis en vente à 10 000 €/m². C'est accessible à moins de 5% des Parisiens. Si on fait une accession sociale à la propriété, cela demande un investissement de la Ville trop important. A ce prix-là, dans ce quartier-là, ce n'est pas possible. Nous faisons le choix, l'arbitrage politique de dire que cet argent-là, nous le mettons pour du locatif libre. C'est un choix. Je comprends que nous puissions ne pas être d'accord. En revanche, ne vous trompez pas. A la caserne de Reully, au pied des lignes 1 et 8, c'est plus de 10 000 €/m². Cela ne correspond pas aux classes moyennes. Ce n'est pas possible. Et la situation à Paris, et dans la zone dense de la métropole, fait que l'accession à la propriété n'est pas possible pour la classe moyenne. Elle est possible pour les classes supérieures, les classes très aisées. Nous ne sommes pas d'accord, nous n'allons pas poursuivre le débat. Nous passons au vote des délibérations. »



DLH 20150299 : 254 rue de Charenton (12^e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-209 AVIS)

•••••

- DLH 20150300 : Location de l'immeuble 9, rue de Capri (12^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-210 AVIS)

•••••

- DLH 20150366 : Création de 12 logements sociaux (7 PLA-I et 5 PLUS) et réhabilitation de 7 logements PLAI (ex « lois de 1948 ») dans les 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements par ELOGIE.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-211 AVIS)



- **DLH 20150409** : Réalisation sur les lots A, B1, C et F, 71 boulevard Diderot et 20 bis rue de Reuilly (12^e) d'un programme comportant 211 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 7 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-212 AVIS)



- DU 20150203 : Cession à la SIEMP de lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (2^e, 9^e, 11^e et 12^e) et d'un lot de copropriété (cave) dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï à Paris (16^e).

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 7 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Mme CHARNOZ, du groupe Socialiste Radical et citoyen, ne participe pas au vote.

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-213 AVIS)

«

- DVD 20150129 : Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation.

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Mes chers collègues, cette délibération est l'occasion de vous interpeler sur la réduction du budget consacré à la voirie. Cela est démontré par l'augmentation des indemnités versées pour réparer les dommages causés aux cyclistes et piétons qui sont les premières victimes du mauvais état de la voirie. Or, ce nouveau règlement de voirie est moins dicté par le souci de l'efficacité que par la volonté pour la Ville de Paris de compresser les coûts.

Nous regrettons aussi une forme de démission de la Ville de certaines de ses charges qu'elle confie désormais à des intervenants. Par exemple, les travaux préparatoires de dépose et de stockage des mobiliers, la signalisation du chantier, la remise en état de la voirie. Mais dans le même temps, la Ville peut refacturer l'intervenant qui ensuite répercutera ce coût dans le coût total de son intervention. Cette logique financière est incompréhensible.

Le règlement fait aussi référence au bruit. C'est très bien. Toutefois, les moyens de contrôle et de sanction ne semblent pas opérationnels. De même, l'information des travaux aux riverains, par exemple sur la nature et sur la durée du chantier, n'est pas assez présente. On sait que les chantiers sont acceptés dans la mesure où les personnes peuvent en connaître la durée. Il y a aussi un souci sur l'accessibilité durant les travaux, qui n'est pas assez assurée.

Pour toutes ces insuffisances, nous voterons contre ce nouveau règlement de voirie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Est-ce que vous voulez des éléments de réponse sur cette délibération ? M. GREAU pour vous répondre. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je vais essayer de répondre à cette interpellation un peu virulente dont je n'ai pas compris tous les tenants et les aboutissants, je vous l'avoue. Mais je vais essayer de faire de mon mieux.

Vous évoquez la modification des travaux pour compte de tiers. Actuellement, c'est la Ville qui après des travaux de concessionnaires, des fouilles de ERDF, de GDF, de l'ensemble des réseaux qui se trouvent sous nos trottoirs, qui fait faire les travaux et qui les répercute ensuite et se fait payer par le concessionnaire pour réparer les dommages créés par le concessionnaire. A la longue, il s'avère que cela entraîne parfois des soucis de communication, des délais dont les riverains souffrent, pendant lesquels le morceau de trottoir n'est pas correctement refait. Nous avons les retours des riverains très régulièrement. Il nous a paru plus pertinent et plus efficace de dire que la responsabilité selon le cahier des charges précis fixé dans ce règlement de voirie, de refaire ce morceau de trottoir appartient au concessionnaire. Charge à la Ville ensuite de vérifier la qualité des travaux. La logique est la suivante : le concessionnaire ouvre, casse, refait et on contrôle. Je ne vois pas ce qu'il y a de compliqué là-dedans. Cela me paraît plutôt efficace contrairement à ce que vous dites.

Vous dites aussi que l'information auprès des riverains n'est parfois pas assez présente. Là-dessus, je vous rejoins totalement. Cela fait partie des remarques que nous faisons

régulièrement aux concessionnaires avec lesquels nous travaillons. Nous avons des réunions de programmation, de signalement avec eux. Maintenant, ils ont une politique qui est de plus en plus affûtée en matière de communication en direction des riverains, par la distribution d'informations dans les boîtes aux lettres des riverains immédiats et moins immédiats des chantiers, qui affichent la durée. En général, ces documents nous sont communiqués à l'avance. Nous réagissons dessus et nous leur faisons remarquer lorsqu'il y a des lacunes.

Vous avez également évoqué la question du contrôle et des sanctions sur le bruit. Cela relève de la préfecture de police. Lorsque des riverains nous saisissent, nous faisons remonter ces informations.

Vous avez évoqué des soucis d'accessibilité pendant les travaux. Certes, les travaux génèrent des nuisances. En tant qu'adjoint à la voirie, je constate lorsqu'il y a des travaux, que les premiers pénalisés, malheureusement, et je le regrette et j'essaie de faire au mieux pour que ce ne soit pas le cas avec les services de voirie, sont les piétons et les cyclistes. Nous essayons de faire en sorte de maintenir les continuités cyclables et piétonnes mais nous avons toujours un tropisme selon lequel il faut que la voiture passe. C'est une remarque que je me permets de faire lorsque vous évoquez ce souci d'accessibilité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREAU. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 02 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-214 AVIS)



- DAC 20150429 : Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12^e).

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUX, du groupe Les Républicains, ne participe pas au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-215 AVIS)



- DAC 20150598 : Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Habitat et Soins (12^e).

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-216 AVIS)

•••••

- DDCT 20150135 : Subventions (6.680 euros) fonds du maire en faveur de 8 associations du 12^e arrondissement.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-217 AVIS)

•••••

- DDEES 20150268 : *Vital Quartier 1- Concession publique d'aménagement et de développement économique-Avenant n° 6.*

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-218 AVIS)

•••••

- DDEEES 20150269 : Subvention (4.500 euros) et convention avec l'association Viaduc des Arts Paris pour les illuminations de fin d'année 2015 (12^e).

INTERVENANTS :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-219 AVIS)



- DDEES 20150278 : Subvention (8.200 euros) à l'association artisanale et commerciale de Paris-Bercy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (12^e).

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-220 AVIS)

•••••

- **DEVE 20150030** : *Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé dans les jardins de l'Ecole du Breuil, Route de la Ferme (12^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Le P'tit Lopin.*

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-221 AVIS)



- **DFPE 20150433** : *Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein de la Crèche Hospitalière du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie (CHNO) des Quinze-Vingts, situé au 28 rue de Charenton 75012 Paris*
- *Marchés de service (article 30) - Modalités de lancement, d'attribution et de signature.*

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-222 AVIS)



- **DFPE 20150426** : *Convention avec les Ministères économique et financier, relative à la gestion des crèches situées dans les locaux des ministères, 8 Place Bataillon du Pacifique (12^e).*

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-223 AVIS)



- VŒU (12-2015-029) : Vœu déposé par Valérie Montandon, Franck Margain et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains du 12^e, relatif au réaménagement de la Halle Beauvau du marché d'Aligre.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Les marchés couverts alimentaires parisiens constituent une part importante du patrimoine de la Ville sur le plan architectural et que la Halle du marché Beauvau bâtie en 1843 est inscrite au titre des monuments historiques.

Les marchés couverts alimentaires participent pleinement à la vie économique et sociale et que le marché d'Aligre est le seul de la capitale à se tenir six jours sur sept.

Le marché Beauvau est un des lieux d'échange, de rencontre, d'animation de nos quartiers, mais aussi d'attractivité économique et touristique.

Des villes comme Florence, Lyon, Marseille ont su organiser autour de leurs marchés alimentaires couverts des lieux de vie avec une restauration et des lieux de rencontres et de dégustation.

Vous savez que le marché couvert de la place d'Aligre a été en partie détruit par un incendie le 6 juillet 2015 et qu'une réorganisation du marché s'est imposée. Nous avons pensé que c'était l'occasion d'une réflexion qui pourrait nous permettre de repenser l'organisation de ce marché. Sachez que la réflexion autour de la création d'un étage est possible sans toucher à la charpente. Je le précise. En 1843 lorsque la charpente a été créée, on peut même penser que l'architecte à l'époque avait prévu qu'il y ait un premier étage. Sachez que cette réflexion avec les différents habitants et commerçants a été accueillie très favorablement.

C'est pour cela que nous souhaiterions que la Maire de Paris lance un concours d'architectes en partenariat avec les écoles d'architecture et des métiers d'Art et les architectes du 12^e sur le réaménagement de la Halle du marché Beauvau avec pour objectif la création d'un lieu de convivialité à l'étage. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MONTANDON.

M. BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Vous faites allusion à l'incendie qui, le 6 juillet dernier, en raison des lourds dégâts, a amené à la fermeture provisoire de la Halle Beauvau. Il faut souligner la mobilisation importante des services de la Ville qui ont permis que ce lieu puisse rouvrir dans de bonnes conditions et assez rapidement puisque la Halle Beauvau a pu rouvrir dès le 1^{er} octobre.

Je voudrais aussi parce qu'elle n'en parlera pas elle-même, vous assurez de la mobilisation personnelle de la Maire du 12^{ème} arrondissement qui s'est rendue sur place le jour même et qui dès le lendemain était auprès des commerçants pour discuter avec eux des conditions dans lesquelles ce marché pourrait s'organiser et des conditions à envisager si celui-ci ne pouvait rouvrir rapidement. Cette mobilisation a abouti à la réouverture dès le 1^{er} octobre. L'objectif était d'assurer la pérennité de la Halle et donc le fonctionnement du marché, ce dont les riverains et les commerçants avaient besoin. Et au-delà, les travaux de sécurisation ont été effectués durant l'été afin de permettre cette réouverture en octobre.

Les diagnostics ont fait apparaître la nécessité d'une révision importante de la structure principale et la réfection de l'ensemble de la couverture de cette Halle. C'est ainsi que dans la préparation budgétaire 2016, la Maire du 12^{ème} s'est mobilisée pour obtenir les financements nécessaires à la réalisation de ces travaux. Ce sont des financements importants car les travaux à engager sont assez conséquents. Il va falloir attendre le vote du BP 2016 qui aura lieu au Conseil de Paris de décembre afin d'avoir une vision claire de ces engagements financiers mais de nombreuses discussions peuvent nous permettre d'envisager un aboutissement favorable sur l'engagement de ces travaux. Nous pourrions ainsi nous réjouir de la prise en compte des demandes de la Mairie d'arrondissement, ce qui nous permettra de poursuivre l'activité de la Halle Beauvau pour les riverains, les commerçants et les usagers de ce marché.

Ces travaux conséquents nécessiteront probablement des phasages sur les années 2016 et 2017, et ne pourront pas être réalisés d'un seul tenant sans impacter de manière considérable l'activité des commerçants, ce qui n'est pas souhaitable.

Dans votre vœu, nous avons bien compris que vous réveillez par ailleurs, une proposition intéressante de faire évoluer la configuration actuelle de la Halle Beauvau, avec la création d'un étage. Vous rejoignez des préoccupations qui ont été exprimées de longue date, M. PEUTILLOT pourrait en parler, de la part des conseils de quartier Aligre- Gare de Lyon, qui nous ont souvent interpellés à ce propos, mais aussi de certains riverains, qui suite à l'incendie, ont souhaité en « profiter » pour faire évoluer ce lieu.

C'est une proposition intéressante mais à laquelle il nous est difficile de répondre favorablement aujourd'hui pour la raison suivante. Vous ne laissez même pas expliquer pourquoi et vous êtes déjà en train de pousser le cri du désespoir. Laissez-moi finir. Pas de problème Mme ATLAN-TAPIERO, nous aurons l'occasion d'échanger après. Cela fait partie des joies du débat que nous avons régulièrement dans ce Conseil et il faut que cela perdure.

A ce jour, vous comprendrez que nous ne pouvons pas prendre l'engagement de lancer un concours d'architectes sur l'aménagement éventuel d'une mezzanine tandis que nous n'avons pas à ce jour, la certitude que les financements pour la rénovation de la Halle soient bien obtenus. Il serait paradoxal de dire que nous allons lancer un concours d'architectes tandis que nous n'avons pas de manière assurée, les moyens de procéder aux travaux qui sont nécessaires à la sécurité et à l'évolution de ce lieu, notamment les travaux de toiture. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas répondre favorablement mais je vous répète qu'il s'agit d'une proposition intéressante. Je me vois mal vous dire autre chose. Mais vous dire que nous lançons ce concours dès maintenant, ne serait pas sérieux, ne serait pas crédible. Il faut d'abord que nous procédions aux travaux de sécurisation et de rénovation de cette Halle. Pourquoi ne pas en rediscuter ultérieurement lors d'une concertation qui pourrait associer non seulement ce vœu mais les commerçants eux-mêmes, les riverains, les usagers du marché. Faisons quelque chose d'encore plus global dans lequel votre proposition pourrait être engagée. Mais nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui puisqu'en responsabilité, il nous faut d'abord obtenir les financements nécessaires à la rénovation et à la sécurisation de la Halle avant de vous donner un avis favorable sur cette proposition. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BOUIGUE pour ces explications. J'avoue être beaucoup moins experte que vous Mme MONTANDON, humblement, dans les charpentes et dans la compréhension du geste architectural de l'architecte d'origine. J'avoue simplement m'être mobilisée rapidement pour que le marché rouvre, pour que les commerçants qui n'ont pas pu réintégrer leurs locaux puissent continuer à travailler sur la rue de Cotte. Je me suis aussi beaucoup mobilisée directement auprès de la Maire de Paris afin d'obtenir les crédits nécessaires à la stabilisation de cette Halle. Nous réfléchissons à la manière de faire cette rénovation mais je ne peux pas m'engager aujourd'hui à lancer ce concours d'architectes. M.

BOUIGUE vous l'a très bien expliqué. Nous allons émettre un avis négatif sur ce vœu qui nous semble prématuré. Mais je retiens votre attachement à ce marché et je ne manquerai pas de vous tenir tous informés de ce que nous pourrions envisager de faire pour sa rénovation. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 07 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-224 VOEU)



- VŒU (12-2015-030) : Vœu déposé par Valérie Montandon, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains du 12^e arrondissement, relatif à un meilleur contrôle des versements des subventions aux associations du 12^e arrondissement.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Les débats de ce soir, notamment celui sur le logement, ont montré des divergences politiques. Nous y sommes habitués. Il est normal que sur des sujets aussi importants, nous ayons des divergences. En préalable de ce vœu, je voulais tout de même vous rappeler qu'il y a des moments de consensus. Je pense notamment aux subventions pour la petite enfance mais aussi à toutes les subventions dans notre arrondissement pour des associations proches des habitants et pour lesquelles nous votons favorablement à 90%. Je pense à celle sur La Camilienne, le Chantier ou encore au CRTH où il y a tout de même, une subvention de 45 000 € qui est passée tout à l'heure dans le vote global sans présentation car nous sommes tout à fait favorables à ce genre de subvention.

En revanche, lorsque les élus d'opposition attirent votre attention depuis 2009 sur les versements d'une association, il n'y a pas un Conseil d'arrondissement ou un Conseil de Paris où nous ne faisons la remarque sur la Maison d'Europe et d'Orient, sur laquelle nous avons des doutes sur la comptabilité, sur la portée de l'association.

Il y a eu un rapport d'Inspection Générale de la Ville de Paris en juillet 2014 - juin 2015 qui aurait dû être présenté au Conseil de Paris précédent mais qui a été reporté. C'est à ce moment-là que j'ai pris connaissance de ce rapport. Il a fallu que je me pince. J'ai pensé qu'il s'agissait d'un copier-coller de nos anciennes interventions.

Je voulais vous rappeler l'essentiel de ce rapport. L'Inspection Générale de la Ville de Paris indique « que l'association est fortement dépendante des aides publiques et que la subvention de la Ville de Paris est portée de 28 000 euros en 2012 à 64 000 euros en 2013, une subvention exceptionnelle de 30 000 euros ayant été votée en octobre 2013. Je vous rappelle aussi qu'en 2014, vous avez encore demandé 50 000 euros pour cette association ainsi que 40 000 euros cette année malgré nos différentes alertes.

L'Inspection Générale rappelle que « le Ministère de la culture, seul financeur au titre de l'Etat en 2013 a porté sa contribution à plus de 74 000 euros et que le taux de subventionnement de la Maison d'Europe et d'Orient est depuis 2010 supérieur à 80% ».

Est-ce que vous vous souvenez du nombre de fois où nous calculions que 80% à 90% des recettes de cette association étaient purement des subventions des contribuables ?

Considérant aussi que le rapport de l'Inspection Générale fait état « que la réglementation relative aux associations est peu respectée par la Maison d'Europe et d'Orient ». Elle précise aussi « que la situation financière est particulièrement délicate et que la tenue de la comptabilité manque de rigueur ». M. ROMERO-MICHEL, nous vous avons fait la remarque et vous ne l'aviez pas considérée.

Le rapport de l'Inspection Générale stipule que « compte tenu du contexte, les auditeurs s'interrogent sur l'opportunité du maintenir de l'aide de la Ville de Paris sachant que le montant actuel de la subvention annuelle ne permet pas d'écarter le risque avéré de cessation de paiement ». Il est également mentionné que cette association a 4 adhérents. Je répète 4 adhérents.

Je pourrais continuer à vous évoquer les différents aspects sur cette association mais j'attire votre attention sur le fait que si nous étions aussi revendicatifs, c'est parce que nous pensions qu'il y avait vocation à être beaucoup plus prudent sur les versements de subventions à cette association, surtout que les sommes étaient importantes.

Nous souhaiterions avoir des explications sur ce qui a fait que vous ayez maintenus aussi longtemps cette subvention, malgré nos alertes. Je voulais profiter de l'occasion car il y aura bientôt le budget pour dire que nous souhaiterions que la Maire du 12^{ème} :

- présente une analyse approfondie de l'enveloppe des subventions allouées aux associations ;
- propose en conséquence un redéploiement des aides et des subventions de la maison d'Europe et d'Orient et des associations dans la même situation vers des partenaires associatifs plus participatifs au niveau du 12^e arrondissement ;
- Je profite de l'actualité pour vous dire que chaque fois que des associations comme celle-ci, bénéficient de subventions, faire en sorte de les redéployer vers un budget axé sur la sécurité des Parisiens, notamment des établissements scolaires publics et privés et d'équipements de proximité.

Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. BOUIGUE pour vous répondre sur notre politique envers les associations en général. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Mme MONTANDON, quelques éléments. J'ai bien apprécié votre préalable mais il m'a mis la puce au cerveau. Pourquoi préciser que vous êtes d'accord à 90% avec ce que nous votons ici. Je n'ai même pas fini ma phrase que vous demandez déjà à m'interrompre. Par galanterie, je voudrais le faire, ce ne serait pas très égalité femme-homme mais si vous voulez préciser votre pensée, je vous en prie, faites-le. Ainsi, je répondrai de manière encore plus pertinente à ce que vous proposez dans votre vœu. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je disais 90% des subventions, pas sur l'ensemble du conseil. Je parlais des subventions, notamment aux associations sportives, culturelles etc. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je reprends. C'est bien ce que j'avais compris, je l'ai peut-être répété maladroitement. A la fois, vous dites cela et en même temps, vous demandez tout de même une présentation et une analyse approfondie de l'enveloppe des subventions, allouée aux associations dans votre vœu. C'est un paradoxe de dire que tout va bien d'un côté et de l'autre côté, vouloir tout de même une présentation car on pourrait s'inquiéter. C'est un peu ce qui est dit M. HAAB, permettez-moi de le voir ainsi.

Vous avez très bien mentionné le fait que cet ordre du jour ne prévoyait absolument pas d'évoquer une subvention à la Maison d'Europe et d'Orient. Par ailleurs, la subvention exceptionnelle à laquelle vous faites allusion dans votre vœu, n'a pas été débattue au sein du Conseil d'arrondissement du 12^{ème} mais au Conseil de Paris.

Vous me permettez de vous dire que sur les subventions aux associations, il y a de la part des services de la Ville de Paris, une manière rigoureuse de traiter les demandes de subventions, quelles que soient les associations qui en font la demande et qui éventuellement, en bénéficient. Cette rigueur des services de la Ville se traduit d'ailleurs

par le fait qu'il y ait eu une saisine de l'Inspection Générale par la Mairie de Paris elle-même sur l'association que vous évoquez. Il ne s'agit pas de distribuer des subventions ainsi mais il faut que ces subventions aient un sens. Lorsque la Ville de Paris a un doute, dans ce cas-là, elle est allée jusqu'à saisir l'Inspection générale. Cela me semble être une bonne preuve de la rigueur avec laquelle nous voulons traiter les associations et les subventions qui leur sont allouées.

Dans votre vœu, il y a des choses que j'ai un peu de mal à comprendre, notamment sur les oppositions que vous faites, Mme MONTANDON. Vous nous demandez dans un vœu au sein duquel toutes les attentes concernent la Maison d'Europe et d'Orient, de dégager une enveloppe ciblée pour le renforcement de la sécurité des Parisiens, notamment pour les établissements de la petite enfance, les établissements scolaires publics et privés, et les équipements de proximité. Autrement dit, selon vous, si je généralisais ce principe, il y aurait quelque chose à opposer entre d'une part, les subventions aux associations, et d'autre part, la sécurité des Parisiens. Or, nous pensons que ce n'est pas l'un ou l'autre mais c'est l'un et l'autre. Nous l'avons dit en introduction.

Mme la Maire a dit que nous avons besoin à la fois de sécurité, les 14 mesures qui ont été prises à Paris vont dans ce sens, et nous avons besoin plus que jamais de toutes ces activités associatives qui aujourd'hui permettent de tisser du lien social, la culture, le vivre-ensemble, les loisirs, permettent de passer le 13 novembre sans oublier ce qu'est Paris et ce qu'est notre arrondissement. Les associations participent à cet élan. Il ne s'agit donc pas de prendre aux associations pour remettre à la sécurité. Il s'agit d'avancer sur les deux pieds, sur une notion d'équilibre. Ce sont les deux. Et les uns et les autres. Aujourd'hui, que nous proposez-vous ? De retrancher de l'un pour redéployer ailleurs. Je vous le dis, ce n'est pas un principe d'action. Il ne s'agit pas d'aider la sécurité contre les associations, il s'agit d'aider les associations et de garantir la sécurité des Parisiens. C'est ce que nous faisons dans une politique d'équilibre.

Sur le considérant lui-même et sur ce que vous en tirez comme principe en opposition de ce qu'est la sécurité et de ce qu'est le vivre-ensemble des Parisiens, nous ne pouvons pas recevoir ce vœu et lui donner une réponse favorable. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BOUIGUE. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce vœu ? Vous voulez intervenir Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Oui, je voulais dire à M. BOUIGUE que si jamais le considérant sur la sécurité vous pose trop de problème, nous pouvons l'enlever. En décodeur, nous vous demandions d'éviter les gaspillages et de redéployer vers quelque chose de plus utile, que ce soit les associations ou un budget de sécurité qui est en ce moment d'actualité. Si c'est vraiment ce considérant qui vous pose problème, nous pouvons l'enlever. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous ne voudrions surtout pas que vous vous reteniez. Il faut assumer. Ce vœu est dans la droite ligné de ce qu'a dit la présidente de votre groupe au Conseil de Paris la semaine dernière. Elle a proposé que nous annulions les 75 millions d'euros du budget participatif pour renforcer les mesures de sécurité. Pour moi, ce vœu est très logique quant à votre conception de la relation avec les associations d'une part, et d'autre part, quant aux discussions budgétaires que nous devons prendre.

Je vous l'ai dit dans mon introduction, je vous le répète. Le financement de la sécurisation de certains sites, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, sera pris dans les orientations budgétaires que nous vous présenterons lors du prochain Conseil de Paris. J'en ai évoqué quelques grandes lignes. Permettez-moi de ne pas vouloir faire le débat budgétaire de manière anticipée en Conseil d'arrondissement. Mais vous le verrez, l'Exécutif trouvera les moyens financiers pour assurer la sécurité des Parisiens, indépendamment de notre politique envers les associations.

Que vous demandiez à être au courant des critères que nous utilisons pour subventionner les associations, me semble légitime. Et nous le faisons. Sur beaucoup de délibérations, vous nous avez fait remarquer qu'un certain nombre d'éléments n'étaient pas assez précis. Et je me souviens même que vous avez souligné que certaines précisions étaient désormais données dans les délibérations. Je suis prête à ce que nous ayons à nouveau un débat sur la vie associative, sans difficulté, et effectivement je pense que nous ne serions pas d'accord. C'est comme sur la politique du logement. Nous sommes peut-être d'accord sur les objectifs généraux mais lorsqu'il s'agit de financer, de soutenir, vous trouvez toujours de bonnes raisons pour critiquer telle ou telle association.

Ne modifiez rien à votre vœu. Il est très bien ainsi. Et je suis fière que nous donnions un avis négatif à ce vœu au nom de l'Exécutif. Je peux vous dire que quelle que soit la modification, nous ne le voterons pas.

M. HABB, vous pouvez donner une explication de vote. »

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Est-ce que le dernier considérant est retiré ou pas ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je suis sûre que pour avoir votre suffrage, ils vont le modifier. Ils sont prêts à faire plein de choses. Le dernier considérant est annulé. Mme ATLAN-TAPIERO, je le dis avec le sourire.

Mme MONTANDON, si je comprends bien, dans votre vœu, il y avait trois alinéas. Vous retirez l'alinéa suivant : que je dégage une enveloppe ciblée pour le renforcement de la sécurité des Parisiens et notamment des établissements de la petite enfance, des établissements scolaires publics et privés et d'équipements de proximité. C'est cela ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« C'est le considérant comme quoi il incombe aux élus de gérer au mieux l'argent des contribuables etc. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous retirez donc le dernier considérant mais vous conservez les trois items du vœu ? Oui. D'accord. »

Le vœu est proposé aux votes avec les modifications suivantes :

Le paragraphe 14 est retiré en séance.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM : Mme ROTA

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-225 VOEU)



M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Nous avons opté pour la question orale parce que nous voulons éviter toute polémique sur ce sujet. Il y en a une derrière. Je pense que vous avez tous pris connaissance de cette question orale. Il y a derrière, un problème de salle de prière puisque l'association COALLIA a été chargée de réhabiliter un foyer de résidents. Dans le cadre de cette réhabilitation, elle a autorisé la création d'une salle de prière pour les résidents. Mais petit à petit, la fréquentation s'est élargie à des personnes qui ne sont pas résidentes de ce foyer, et d'autres salles polyvalentes ont fait l'objet d'un usage culturel d'après les informations que nous avons.

Je ne veux pas être polémique. Cette question est issue de riverains qui vous ont interpellés. Je ne critique pas, vous avez essayé de répondre à certains points. Il y a une erreur matérielle. Ce n'est pas la Ville qui a installé des grilles sur le muret mais vous avez autorisé l'association à installer des grilles. Vous avez pris des mesures pour éviter certaines nuisances. Pour que tout le monde comprenne bien, il s'agissait de la vente de maïs lors de la sortie de ces prières.

Est-ce que ces salles peuvent contenir tant de personnes ? On a pu voir 300 personnes. Il suffit de voir les vidéos. C'est impressionnant. 300 personnes dans un lieu n'accueillant pas forcément du public. Et cela créé des nuisances. Les personnes qui habitent là sont très ouvertes et ne veulent pas qu'on leur renvoie parfois, un peu de morale sur le vivre-ensemble, comme cela a pu être fait. C'est regrettable.

Nous voudrions savoir si nous pouvons prendre des mesures pragmatiques avec l'association COALLIA. Par exemple, avoir des personnes pour filtrer les entrées. Il y a d'ailleurs des résidents de ce foyer qui sont volontaires pour effectuer cette surveillance.

Quelles mesures entendez-vous prendre pour gérer le flux de personnes dans ces locaux afin de mettre fin aux nuisances dans le passage du Génie ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. SEINGIER. Vous nous rassurez en disant que les personnes sont ouvertes.

Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Ces salles de prière ont le droit d'exister et elles existent pour accueillir les personnes qui ont besoin de prier dans cette résidence sociale. La chose sur laquelle nous avons été alertés, est que visiblement, cette salle de prière attire au-delà de ce qu'elle devrait attirer c'est-à-dire le 12^{ème}. Apparemment Montreuil et les villes aux alentours. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons vous répondre. M. MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je suis un peu étonné par votre présentation. Vous dites que vous ne voulez pas être polémique. J'avoue qu'il est très surprenant de ne pas vouloir être polémique en cachant ses intentions. Vous avez écrit une question dans laquelle vous n'abordez pas de front, le sujet de la salle de prière. Puis vous en parlez maintenant. Vous auriez pu en parler tout

de suite. Vous avez également parlé de l'esprit du 13 novembre. Comparé à la solennité des débats qui ont eu lieu au début de ce Conseil sur les drames qui se sont déroulés à Paris, je pense que nos concitoyens vont trouver ces questions de trouble de voisinage un peu éloignées de leurs préoccupations du moment. Mais contrairement à ce que vous dites, nous avons agi et obtenu des résultats. Je vais répondre à l'ensemble des éléments qui sont dans votre question orale et j'aborderai les moments de prière tout à l'heure.

En effet, les habitants du passage du Génie, de la rue Claude Tiller nous ont interpellé au printemps dernier suite à des nuisances qu'ils subissaient vis-à-vis de ventes à la sauvette de maïs, régulièrement organisées dans la rue de la résidence sociale gérée par COALLIA. Nous avons organisé avec ma collègue Mme PIERRE-MARIE, en charge de l'intégration, un travail partenarial avec les riverains, le commissariat, le gestionnaire de la résidence et les représentants des locataires et des services de la Ville. En concertation avec le commissariat, COALLIA a fait installer plusieurs grilles qui ont permis de repousser la vente de maïs sur la voie publique ce qui a permis l'intervention de la police. Grâce à ces travaux et à la vigilance du vigile engagé par le gestionnaire, les forces de l'ordre ont pu réagir dès l'apparition des premières ventes au début de l'été. Des contrôles ont été organisés. Le phénomène est aujourd'hui endigué. Je vais résumer ce qui a été fait. Il y a eu des avancées positives suite aux travaux effectués par COALLIA. Il y a eu une intervention de la police nationale, plus de 200 patrouilles, des interventions de terrain, des interpellations, une destruction systématique du matériel. On parle de vendeurs à la sauvette, il faut tout de même relativiser.

Nous avons réuni à nouveau les riverains en Mairie d'arrondissement au mois d'octobre. Nous avons établi un bilan et les riverains ont relevé les avancées et le fait que la vente de maïs s'était interrompue. Il y a eu également des travaux de voirie. Une attention particulière a été accordée à la propreté des rues, lavées 5 jours par semaine.

Rappelons qu'il a été proposé aux riverains d'engager une médiation avec les résidents du foyer par le biais d'une association spécialisée. Il ne s'agit pas de faire de la morale. Il s'agit tout simplement de renouer un lien avec les résidents, les usagers de la résidence sociale car ce sont les interlocuteurs les plus fiables pour comprendre les problèmes de chacun et pour essayer de les résoudre.

Vous avez abordé la question des prières, des moments de culte. Avec COALLIA, le commissariat, les résidents, nous avons demandé aux résidents de s'impliquer dans le contrôle des flux. Vous parlez de 300 personnes. Je ne sais pas d'où sort ce chiffre. Mais nous avons pris la mesure du problème. Plusieurs conseils de concertation ont abordé ces questions avec les résidents du foyer afin que ces derniers contrôlent l'accès aux salles polyvalentes, respectent les jauges de sécurité. Il ne faut pas oublier que les résidents ont le droit d'accueillir des invités. On ne peut pas contrôler toute personne dans ces bâtiments. Nous avons demandé à COALLIA de les aider dans cette tâche et d'envisager un certain nombre de moyens complémentaires. Nous avons mené un travail de coordination qui a produit de premiers résultats. Nous allons continuer à nous occuper de cette problématique. Si les riverains restent dans une logique de dialogue avec la Mairie, nous avons prévu de les réunir en 2016 afin de poursuivre ce travail de concertation. Ce n'est que par la concertation que nous parviendrons à régler ces problèmes qui ne méritent peut-être pas de moyens trop excessifs. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. MOULIN pour cette réponse et le travail de concertation réalisé avec Mme PIERRE-MARIE. Dans le cadre des relations que je peux avoir avec les représentants religieux des différentes confessions dans cet arrondissement, j'ai rencontré l'Imam qui prie à cet endroit. Nous avons aussi travaillé avec lui pour réduire le nombre de personnes qui venaient prier mais aussi réduire aux résidents et à leurs invités directs. Cela se passe donc beaucoup mieux. Les vidéos que vous avez pu voir et les commentaires qu'ont pu

vous faire certains riverains sont assez anciens. Aujourd'hui, objectivement la situation est redevenue beaucoup plus normale. Il reste quelques riverains pas très ouverts contrairement à ce que vous avez dit, je pense, qui sont très revendicatifs. En tout cas, soyez assurés de notre mobilisation pour apaiser la situation pour que nous restions dans quelque chose d'acceptable, ce qui n'était pas le cas il y a quelques semaines. C'est pourquoi, nous nous sommes mobilisés.

Vous avez le droit de répondre à la suite de cette réponse de l'Exécutif. »

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Nous avons été saisis il n'y a pas si longtemps. Le fait que nous soyons saisis résulte peut-être du fait que la concertation n'ait pas satisfait tout le monde. C'est une mesure pragmatique que nous demandons, gérer les flux de manière concrète. Le chiffre de 300, c'est le vendredi. Les personnes qui sont venues vérifier ne sont pas forcément venues le vendredi. Je me réjouis que vous continuiez à vous occuper de cela. Nous aimerions être informés de vos actions. Il en va du vivre-ensemble, je le répète. Je sais que vous y êtes attachés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est bien pour cela que nous nous en sommes occupés. »

Question orale (12-2015-005) : Question orale relative aux nuisances que font subir aux riverains du passage du Génie certaines personnes fréquentant occasionnellement la résidence sociale du 22, rue Claude Tiller, dans notre arrondissement, gérée par l'association COALLIA.

Madame la Maire,

Nous avons l'honneur de vous solliciter d'une question orale relative aux nuisances récurrentes que font subir aux riverains du passage du Génie certaines personnes fréquentant occasionnellement la résidence sociale du 22, rue Claude Tiller, dans notre arrondissement, gérée par l'association COALLIA.

La résidence sociale « Claude Tillier » restaurée récemment, dispose de 4 salles mises à la disposition des résidents. Des salles aux activités libres.

Seulement, depuis le mois d'avril 2015, ces salles, dont l'entrée se trouve au 20, passage du Génie, sont fréquentées par un nombre important de personnes extérieures à la résidence, ce qui génère, côté passage du Génie, des attroupements bruyants et un risque de sécurité important pour les résidents en cas de besoin d'évacuation rapide des locaux.

Vous avez été saisie en avril dernier, tout comme le commissaire de police, de ce problème, notamment du fait du commerce de maïs grillés à ce même endroit, facilité par l'existence d'un muret où pouvaient s'installer les vendeurs. A cette occasion, une délibération avait été prise pour que la Ville installe des grilles sur ce muret. Puis, les potelets implantés sur le trottoir ont également été retirés, pour la même raison. Mais le commerce a perduré sur la voie publique, sur des bidons, malgré des interventions de la police. Ce commerce a cessé à la fin de la saison du maïs mais sans que ce problème ne soit réglé sur le fond et ne manquera pas de revenir aux beaux jours si nous ne faisons rien.

De la même manière, c'est parfois plus de 300 personnes extérieures à la résidence qui fréquentent l'une des 4 salles et qui forment ainsi un attroupement, passage du Génie. Là

encore, vous avez été saisie, tout comme les responsable des COALLIA, mais rien n'a été fait pour mettre fin à ces importantes nuisances, malgré une rencontre avec un collectif de riverains qui ont toujours fait preuve de bonne volonté pour résoudre de la meilleure manière une situation qui leur cause un réel préjudice.

Une seconde rencontre a eu lieu en septembre et là encore, l'association COALLIA n'a pris aucune mesure pour faire cesser ces nuisances alors même qu'une solution pragmatique avait été proposée, à savoir de mettre en place du personnel (ou même des résidents volontaires) chargé de gérer les entrées et surtout les sorties afin que plus personne ne s'attroupe bruyamment ou développe du commerce non déclaré.

Aujourd'hui, la vie quotidienne (notamment le week-end) et la circulation dans le passage deviennent des plus pénibles pour les riverains. La voie de la concertation et les aménagements de l'espace public ont été un échec alors que la demande de ce collectif d'habitants du quartier est plus que légitime.

Le « vivre ensemble » est menacé du fait de l'inertie des dirigeants de l'association COALLIA.

Le vivre-ensemble implique les efforts de tous, et pas qu'il se fasse toujours au détriment de ceux qui se voient contraints d'accepter ou de subir une situation injuste. Il est désormais temps que l'association COALLIA, qui en outre reçoit des subventions publiques, prenne ses responsabilités en gérant réellement le flux des personnes fréquentant sa résidence, comme n'importe quel établissement recevant des deniers publics a l'obligation de faire.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Maire, nous vous remercions de nous indiquer si vous êtes prête à prendre les mesures pour contraindre une fois pour toute l'association COALLIA à gérer le flux de personnes dans ses locaux afin de mettre fin aux nuisances dans le passage du Génie.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons vous distribuer un document qui correspond au budget prévisionnel 2016 des investissements d'intérêt local. La charte des arrondissements qui a été adoptée en Conseil de Paris, prévoit qu'en amont du budget, soient communiqués aux élus d'arrondissement, les investissements d'intérêt local. Nous l'avons fait l'an dernier, en février. Nous avons présenté le réalisé 2014 et le budget 2015. Apparemment, nous avons été de bons élèves car cela n'avait pas été fait dans tous les arrondissements. Cette fois-ci la Maire de Paris a demandé de respecter plus scrupuleusement la charte des arrondissements et donc de vous présenter ce budget prévisionnel en amont de la discussion budgétaire qui aura lieu au prochain Conseil de Paris. Nous sommes sur du prévisionnel, il peut y avoir des réajustements, notamment parce que là le budget n'a pas été voté. Il le sera dans 10 jours.

Je voudrais faire quelques petits commentaires à ce stade. Il y a un certain nombre d'opérations qui sont reprises ici et qui ne correspondent pas aux opérations retenues dans le budget participatif voté par les habitants. En revanche, il y a un certain nombre de projets qui avaient été proposés par des habitants, par des conseillers de quartiers, par des associations, qui n'ont pas été retenus par le vote mais que nous avons choisi de financer sur la partie du budget qui ne relève pas du budget participatif. Par exemple, la rénovation du sol sportif du gymnase Reuilly ou encore la remise aux normes du monte-charge handicapés dans les Bains-Douches de Charenton, quelques hauts-vents dans les écoles. J'ai décidé de les financer sur la partie du budget dont je suis décisionnaire et que je vais soumettre à l'approbation définitive de la Maire de Paris. En février 2016, nous vous communiquerons le réalisé de 2015. J'espère que dans tous les arrondissements parisiens, que tous mes collègues maires d'arrondissement seront aussi transparents et permettront à tous les élus de se rendre compte comment sont dépensées ces sommes à la fois dans nos équipements publics de proximité et dans nos mairies. Si vous voyez que nous avons un investissement important en Mairie d'arrondissement, il s'agit de poursuivre la modernisation de nos menuiseries. Cela correspond à la démarche de la Ville de mieux isoler ses bâtiments pour faire diminuer notre facture énergétique. En ces temps de COP 21, cela me paraissait être une mesure opportune.

Je vous laisse en prendre connaissance. M. BONNET-OULALDJ, vous voulez poser une question. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Une remarque sur le tableau. Nous voyons : gymnase Reuilly, rénovation du sol en deux tranches, 155 000 € + 145 000 € sur 480 000 € de la DJS. C'est tout de même important. Il me semblait que ce sol sportif était lié à une malfaçon. Est-ce qu'il y a eu des pénalités vis-à-vis de l'entreprise qui a déposé le sol ? Une clause de revoyure du contrat ? Parce que 300 000 € pour le sol sportif, cela correspond carrément à un sol neuf. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous réponds en direct mais je suis prête à répondre à d'autres questions la prochaine fois. Sur ce sujet, il y a aujourd'hui urgence car le sol est dangereux pour les sportifs. Nous avons décidé d'engager cette rénovation. Les contentieux sont en cours mais ils sont longs. Même si la Ville gagnait, nous n'aurons pas l'argent suffisamment tôt. J'ai donc demandé à ce que l'on réalise cette rénovation de manière anticipée afin que les activités sportives se poursuivent dans ce gymnase.

M. MARGAIN.»

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Bonsoir Mme la Maire. Est-ce que le Bois de Vincennes est dans le budget de la mairie du 12^{ème} ou pas ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Non. Il est dans le budget parisien. Nous ne sommes pas décisionnaires de tous les équipements, ni de l'espace public, voirie, déplacement, espaces verts. Cela ne veut pas dire que je n'ai pas mon mot à dire. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« D'accord parce que j'étais étonné de voir l'état du Bois de Vincennes et que rien ne soit inscrit au budget. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MARGAIN, je ne peux pas vous laisser dire cela pour conclure notre Conseil d'arrondissement. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'y vais tous les week-ends. On ne va pas ouvrir le débat mais il est dans un très mauvais état. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'y vais aussi. Je sais que vous prenez la promenade plantée très tôt le dimanche matin pour aller courir au Bois de Vincennes. Nous allons finir par tout connaître des détails de votre vie. Je vous assure que nous avons des investissements majeurs dans le Bois de Vincennes. Nous avons des discussions importantes, notamment avec deux adjoints importants de la Maire de Paris qui sont élus du 12^{ème} arrondissement, M. NAJDOVSKI et Mme KOMITES. Nous avons fait une première réunion autour du Bois de Vincennes et du Bois de Boulogne avec les représentants de mon homologue du 16^{ème} qui n'était pas présent. Et nous allons à nouveau réunir un certain nombre de commissions thématiques autour des bois, de leurs usages, des déplacements avec les communes riveraines du bois. Ainsi, nous aurons une vision complète de tout ce que la Ville de Paris investit dans cet espace vert partagé avec l'ensemble des Franciliens. Et nous sommes très fiers de l'entretenir.

Je vous propose que nous nous arrêtons. Comme nous avons été assez rapides, je n'ai pas fait de suspension de séance mais il y a de quoi se restaurer dans la salle à côté, si vous le souhaitez. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Je remercie tous ceux d'entre vous qui se sont impliqués pour tenir les bureaux de vote, les 6 et 13 décembre 2015. Comme vous le voyez sur la façade de la mairie, nous sommes engagés dans la mobilisation pour lutter contre le Sida à nouveau cette année dans le cadre de la journée du 1^{er} décembre. Je vous remercie. »

Projet de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'Arrondissement.

2015 DASES 501-G : Conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018.



Madame la Maire lève la séance à 21h40.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.